



ACADÉMIE
DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DE JURY

Sous la présidence de
Franck CUTILLAS, IA-DASEN

Coordination générale

Max GRATADOUR Doyen IEN 1er degré

CRPE

EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITÉ

EPREUVES ORALES D'ADMISSION

Session 2024

Préambule

Le présent rapport établit le bilan de la session 2024 du concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'académie de LIMOGES et participe de la préparation des futurs candidats en précisant les attendus des différentes épreuves relevant de l'admissibilité comme de l'admission.

En rendant ainsi compte des travaux effectués au cours de cette session et des résultats enregistrés, ce rapport mentionne explicitement les attendus propres à chaque épreuve tant à l'écrit qu'à l'oral.

Les points forts comme les difficultés rencontrées dans les prestations des candidats sont autant d'éléments nécessaires pour définir et mieux cerner les recommandations développées par les correcteurs et membres du jury.

Il convient toutefois d'insister sur la triple nécessité pour les candidats :

- d'adopter la posture attendue d'un Professeur d'école dans la transmission des savoirs, savoir-faire et savoir-être induisant l'appropriation en situation des valeurs de l'école en écho aux valeurs de la République,
- de maîtriser la langue française dans toutes ses composantes, écrite ou orale, afin d'en garantir la dimension modélisante auprès des élèves,
- de professionnaliser sa réflexion par une acculturation flexible mais régulière des ressources institutionnelles.

Puisse ce rapport permettre aux candidats ajournés de percevoir des axes de progrès en vue d'une prochaine candidature et aux candidats qui se présenteront pour la première fois à la session 2025 d'y trouver les conseils utiles à leur préparation.

Max GRATADOUR
Doyen IEN 1^{er} degré, Vice-Président du jury
Coordonnateur pédagogique du CRPE

Sommaire

I. Introduction : Bilan global de la session 2024

II. Rapport d'admissibilité

II.1. Note de synthèse relative à la notation des épreuves écrites

II.2. Épreuves d'admissibilité

→ Épreuve 1 d'admissibilité : Français

→ Épreuve 2 d'admissibilité : Mathématiques

→ Épreuve 3 d'admissibilité : Application « Arts », « Histoire-Géographie-EMC », « Sciences »

III. Rapport d'admission

→ Épreuve 1 d'admission : Leçon

→ Épreuve 2 d'admission : EPS / Motivation et Aptitude

→ Épreuve 3 facultative d'admission : Langues vivantes étrangères

IV. Remerciements

Documents finalisés le 1^{er} septembre 2024 par

Max GRATADOUR
Doyen des IEN 1^{er} degré
Vice-président du CRPE

I. INTRODUCTION : BILAN GLOBAL DE LA SESSION 2024

Le concours 2024 de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) constitue la troisième session dans ce nouveau format. Les caractéristiques des épreuves comme les modalités de leur mise en place sont fixées par l'arrêté du 25 janvier 2021, dont les candidats doivent absolument prendre connaissance. Le jury s'étonne de la méconnaissance flagrante qu'ont certains postulants des règles du concours et la projection insuffisante dans le métier ce qui induit une mauvaise posture pour aborder les différentes épreuves

→ Sur les 679 candidats inscrits dans l'académie de Limoges tous concours confondus, 233 (soit 34,4 %) se sont présentés aux épreuves écrites d'admissibilité dans leur intégralité.

→ Sur les 233 candidats, 1 a abandonné à l'issue de la première épreuve, 56 ont été éliminés suite à une note inférieure à 5 dans l'une des épreuves écrites au moins. Le détail dans la distribution des notes par discipline peut donner lieu à un nombre global supérieur, certains mêmes ayant pu obtenir des notes éliminatoires dans différentes épreuves.

→ 133 candidats ont été déclarés admissibles tous concours confondus.

- Concours externe public : 118 admissibles pour 72 postes,
- Troisième concours public : 7 admissibles pour 3 postes,
- Concours externe privé : 3 admissibles pour 3 postes,
- Second concours interne privé : 5 admissibles pour 3 postes,

	Externe public	3 ^{ème} concours public	Externe privé	2d interne privé	Total
Candidats inscrits	474	112	66	27	679
Taux de présence	38,8 %	31,2 %	10,6 %	25,9 %	34,3 %
Candidats présents	184	35 (F) / 34 (M et A)	7	7	233 (F) / 232 (M et A)
Postes	72	3	3	3	75 Public + 6 Privé = 81
Admissibles	118	7	3	5	125 Public + 8 Privé = 133
Taux d'admissibilité	64,1 %	20,6 %	42,8 %	71,4 %	57,3 %

F = Français / M = Mathématiques / A = Application

NOTES MOYENNES DES 133 ADMISSIBLES (Tous concours confondus)

Epreuve écrite de français : 9,21

Epreuve écrite de mathématiques : 8,33

Epreuve écrite d'application : 8,64

Epreuve orale de leçon : 7,18

Epreuve orale d'entretien (EPS + Mobilité/Situations professionnelles) : 8,22

Epreuve facultative de langues (58 candidats concernés) : 10,64

Sur les 133 admissibles, 8 ont été éliminés pour au moins une des raisons suivantes :

- 5 ne se sont pas présentés aux épreuves orales d'admission ;
- 3 ne se sont présentés qu'à une seule des épreuves orales d'admission obligatoires (Leçon)

Il n'y a pas eu d'attribution de note éliminatoire dans les épreuves orales d'admission.

Nota bene :

Pour rappels :

- une note éliminatoire peut être attribuée par défaut de posture ou de lacunes dans la compréhension comme la gestion des situations didactiques et pédagogiques ne permettant pas au jury d'envisager que des élèves puissent être confiés au candidat,
- une attitude désinvolte face au jury, ou un registre de langue particulièrement inadapté peuvent également provoquer cette note éliminatoire.

S'agissant d'un concours et non d'un examen, la note « zéro » à une épreuve orale ne doit pas être comprise comme une absence totale de connaissances (la barre de l'admissibilité n'aurait pas sinon été franchie par le candidat), mais comme un signal fort de remise en cause des connaissances, compétences ou attitudes.



ACADÉMIE
DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CRPE 2024

RAPPORT D'ADMISSIBILITÉ

EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITÉ

NOTE DE SYNTHÈSE

CRPE Session 2024

RAPPORT GÉNÉRAL

1 - Déroulement des corrections

• Éléments contextuels :

Les épreuves écrites se sont déroulées les 3, et 4 avril 2024 selon le calendrier prévu à raison d'une épreuve le premier jour et deux épreuves le second jour comme suit : épreuve disciplinaire de Français, épreuve disciplinaire de Mathématiques, épreuve écrite d'application (domaine au choix : Arts, Sciences ou Histoire-Géographie-EMC).

• Éléments fonctionnels

Les corrections se sont déroulées pour la cinquième année consécutive en mode dématérialisé dans des conditions fort satisfaisantes.

Dans ce cadre, plusieurs réunions ont présidé à la mise en place de la phase des corrections

→ du 4 au 5 avril 2024 : réunion des commissions de barème pour l'élaboration du corrigé d'épreuve et des critères de notation au regard des réponses attendues.

→ 8 avril 2024 (matin) : réunion d'installation des différents groupes de correcteurs (par épreuve)

Ces temps préalables ont permis :

- une présentation par le coordonnateur et vice-président du CRPE des modalités de travail sur la plateforme numérique,
- une explicitation du barème proposé par la commission de barème de chaque discipline afin d'appréhender la distribution des points attribués à chaque partie des épreuves et, en leur sein, à chaque item ou exercice.

A noter que la saisie finale des notes s'établit automatiquement par exportation de la plateforme de correction (VIATIQUE) vers l'application de gestion du concours (CYCLADE).

Les différents binômes de correcteurs composés par discipline ont respecté le protocole de correction : appropriation des sujets et des barèmes établis en pré-commissions, régulation interne par le suivi régulier dans la distribution des notes (note minimale, note maximale, moyenne du lot, écart-type) fournie en direct par la plateforme de correction.

Les corrections ont débuté dès le lundi 8 avril 2024 (à l'issue des réunions d'installation) et se sont achevées le mercredi 10 avril 2024 en fin de journée. Le bilan des différentes commissions a pu ainsi être conduit le vendredi 12 avril matin en vue de la rédaction des rapports constitutifs du rapport de jury.

Remarques :

- Il convient de reconduire la composition de binômes associant des correcteurs de catégorie ou de fonction différentes.

- Il importe de signaler la bonne prise en compte des convocations émises sous le timbre de Madame la Rectrice et la parfaite implication des correcteurs, dont la mission a conservé un caractère prioritaire sur toute autre : cela a permis **une présence** à la fois **indispensable** à la réunion d'installation et une disponibilité **continue** (sauf urgence signalée au coordonnateur pédagogique) pour les dates indiquées et jusqu'au terme des corrections.

- Certaines procédures sont à systématiser :

- régularité des corrections par lot (double correction sur un même lot puis harmonisation lorsque toutes les copies du lot ont été notées par chaque correcteur),
- bilan intermédiaire donnant les statistiques essentielles de l'ensemble des lots corrigés et harmonisés pour permettre une régulation au sein de chaque binôme,
- recomptage des fautes d'orthographe avant validation des harmonisations conduites,
- recours à la note éliminatoire si copie très indigente,
- régulation éventuelle au sein de chaque binôme – en lien avec le responsable de commission ou le coordonnateur pédagogique – avant la validation finale de tous les lots.

2 – Analyse des données statistiques

2.1. Les candidats

	Externe public	3 ^{ème} concours public	Externe privé	2d interne privé	Total
Candidats inscrits	474	112	66	27	679
Taux de présence	38,8 %	31,2 %	10,6 %	25,9 %	34,3 %
Candidats présents	184	35 (F) / 34 (M et A)	7	7	233 (F) / 232 (M et A)
Postes	72	3	3	3	75 + 3 + 3 = 81
Admissibles	118	7	3	5	133
Taux d'admissibilité	64,1 %	20,6 %	42,8 %	71,4 %	57,3 %

F = épreuve 1 Français / M = épreuve 2 Mathématiques / A = épreuve Application

→ Nota Bene : Il convient de signaler 1 seul et même abandon aux épreuves 2 et 3 du CRPE 3^{ème} concours

2.2. Etude des résultats

→ Etude globale par **champ disciplinaire**

• Les résultats globaux témoignent d'une **réussite médiocre en Français** (moyenne globale de l'épreuve - tous concours confondus – s'élevant à **9,21 / 20**), nettement **inférieure en Mathématiques** (moyenne de l'épreuve - tous concours confondus – s'élevant à : **8,33 / 20**) et très hétérogène dans le champ des domaines qui relèvent de l'épreuve d'application, cette dernière s'avérant toutefois mieux réussie en Sciences qu'en Arts ou en Histoire-Géographie (moyenne de l'épreuve - tous concours confondus – s'élevant à : **8,64 / 20**).

NB : En comparaison avec la session précédente de 2023, la réussite en Français s'améliore de 0,7 point tandis que celle en mathématiques régresse de 2,7 points et celle en épreuve d'application reste globalement stable (différentiel de -0,2 point).

• A cet effet, l'on peut noter :

- un **nombre de copies éliminées** (note globale inférieure à 5) plus important en épreuve de Mathématiques (**60 soit 25,8%**) qu'en Application (**43 soit 18,5%**) ou qu'en Français (**29 soit 12,5%**) ;
- une **distribution des notes étendue dans les 3 épreuves** → Français [0,25 à 17] / Mathématiques [0 à 18,25] / Epreuve d'application [0 à 18,5]
- des **faiblesses** réparties de manière disparate si l'on considère le nombre de notes inférieures chaque fois à la moyenne théorique de 10 (respectivement 114 en Français, 112 en Application et 103 en Mathématiques), ce qui tend à démontrer que lorsque l'épreuve est échouée, cela s'avère de manière rédhitoire en Mathématiques, plus ou moins prononcée en Application, moins marquée en Français. Ces données restent à nuancer selon les concours et les domaines disciplinaires, car plus hétérogènes pour l'externe public (plus resserrée pour d'autres concours (3^{ème} concours public, 2d interne privé) ;
- une **pénalisation de la qualité de la langue écrite très forte (99 % des copies) et plus encore qu'à la session 2023** dans toutes les épreuves puisque rares sont les copies qui échappent à la pénalisation (1% en Français et en Mathématiques contre 1,3% en Application) avec des caractéristiques quasi identiques quelle que soit l'épreuve pour la pénalisation maximale (**41,6% en Français / 27,6 % en Mathématiques / 47,5% en Application**).

→ Etude par **concours**

A) Concours privés

→ concours Externe privé (**7 candidats**)`

→ 2^d concours Interne privé (**7 candidats**)

Les résultats sont peu significatifs vu le nombre réduit de candidats ayant composé, mais l'on peut noter qu'ils s'avèrent faibles voire très faibles en Français, plus convenables en Mathématiques et en Application en notant pour cette épreuve de meilleurs résultats en Sciences.

B) Concours publics.

→ 3^{ème} concours (**35 candidats en Français puis 34 candidats en Mathématiques et Épreuve d'application**)

- Les résultats s'avèrent fragiles pour la seconde et la troisième épreuve – plus faibles en mathématiques qu'en application -, améliorés dans l'épreuve de français par rapport à la session précédente.
- La distribution des notes est plutôt faible et étendue en Mathématiques [0,25 à 16], plus resserrée et mieux réussie en Français [2,5 à 16,75] et en Sciences [2,75 à 13,75], resserrée et faible en Histoire-EMC [2 à 11,5] comme en Arts [1,75 à 6,5].
- Le nombre de copies éliminées traduit une tendance supérieure à celle de l'externe public (1/2 en Mathématiques, 1/4 en Application et 1/6 en Français).

→ Externe public (**184 candidats**)

- Les résultats s'avèrent globalement médiocres dans les trois épreuves pour cette session 2024,
- La **réussite en Français** reste peu satisfaisante même si les résultats s'améliorent par rapport à la session précédente (le sujet étant peut être plus abordable), les faiblesses marquées affectent les différentes parties de l'épreuve ; la prise en compte de la qualité de la langue par les candidats s'avère particulièrement dégradée.
- La **réussite en Mathématiques** se révèle fort insuffisante, les connaissances sont fragiles ou inexistantes, la prise en compte de la langue écrite reste là encore peu qualitative mais moins marquées que dans les deux autres épreuves car les parties rédigées sont restreintes.
- La **réussite en Epreuve** d'application s'avère médiocre globalement par rapport aux deux précédentes épreuves, avec une performance correcte en Sciences, bien moindre en Arts ou en Histoire-Géographie.
- Le **nombre de copies éliminées** confirme une maîtrise insuffisante des savoirs relatifs à l'épreuve de Mathématiques (**22%**) ou d'Application (**17%**) par rapport au Français (**10%**) ce qui inverse complètement la donne par rapport à la session précédente.

2.3. Distribution des notes

Analyse de la distribution par concours et par épreuve

CRPE 2024

Bilan statistique

Français	Nb	Éliminés	<10	>10	Mini	Mye	Maxi	Ecart-type	Elimination			Note globale épreuve 1 (tous concours)
									% éliminés	Global	%global	
Ext Pu	184	18	90	94	0,25	9,5	17	3,25	10%	29	12,45%	9,21
3V Pu	35	5	18	17	2,5	8,75	16,75	3,5	14%			
Ext Privé	7	4	4	3	1,75	5	7,5	2,25	57%			
2d Privé	7	2	2	5	4,5	8,25	12	3	29%			
Maths	Nb	Éliminés	<10	>10	Mini	Mye	Maxi	Ecart-type	Elimination			Note globale épreuve 2 (tous concours)
									% éliminés	Global	%global	
Ext Pu	184	40	86	98	0	8,75	18,25	4,25	22%	60	25,86%	8,33
3V Pu	34	18	19	15	0,25	6,25	16	4,5	53%			
Ext Privé	7	2	4	3	3	7	11,5	3,25	29%			
2d Privé	7	0	4	3	6	8,75	14,5	3	0%			
Application	Nb	Éliminés	<10	>10	Mini	Mye	Maxi	Ecart-type	Elimination			Note globale épreuve 3 (tous concours)
									% éliminés	Global	%global	
Ext Pu	184	32	91	93	0	8,87	18,5	3,5	17%	43	18,53%	8,64
3V Pu	34	9	15	19	1	7,38	16,25	3	26%			
Ext Privé	7	2	3	4	3,5	7,89	12,75	0	29%			
2d Privé	7	0	3	3	1	9,57	13,75	0	0%			
Sciences	Nb	Éliminés	<10	>10	Mini	Mye	Maxi	Ecart-type	Elimination			Note globale Sciences (tous concours)
									% éliminés	Global	%global	
Ext Pu	76	6	36	40	3	10	17,5	3,5	8%	7	7,53%	10,00
3V Pu	14	1	6	8	2,75	9,75	13,75	3	7%			
Ext Privé	1	0	0	1	11,5	11,5	11,5	0	0%			
2d Privé	2	0	0	1	10	11	11,75	0	0%			
HG_EMC	Nb	Éliminés	<10	>10	Mini	Mye	Maxi	Ecart-type	Elimination			Note globale Histoire_EMC (tous concours)
									% éliminés	Global	%global	
Ext Pu	75	20	38	37	1,25	8	14,75	3,75	27%	28	28,57%	7,76
3V Pu	14	6	7	7	2	6,25	11,5	2,75	43%			
Ext Privé	5	2	2	3	1	7	11	4,5	40%			
2d Privé	4	0	2	2	6,75	9,5	12,75	3	0%			
Arts	Nb	Éliminés	<10	>10	Mini	Mye	Maxi	Ecart-type	Elimination			Note globale Arts (tous concours)
									% éliminés	Global	%global	
Ext Pu	33	6	17	16	0,25	8,25	16,75	4,5	18%	8	19,51%	7,68
3V Pu	6	2	2	4	1,75	4,5	6,5	2,25	33%			
Ext Privé	1	0	1	0	8,75	8,75	8,75	0	0%			
2d Privé	1	0	1	0	7	7	7	0	0%			

Analyse détaillée des pénalités en qualité de la langue (orthographe, syntaxe, qualité de l'écrit)

CRPE 2024

Pénalités orthographiques

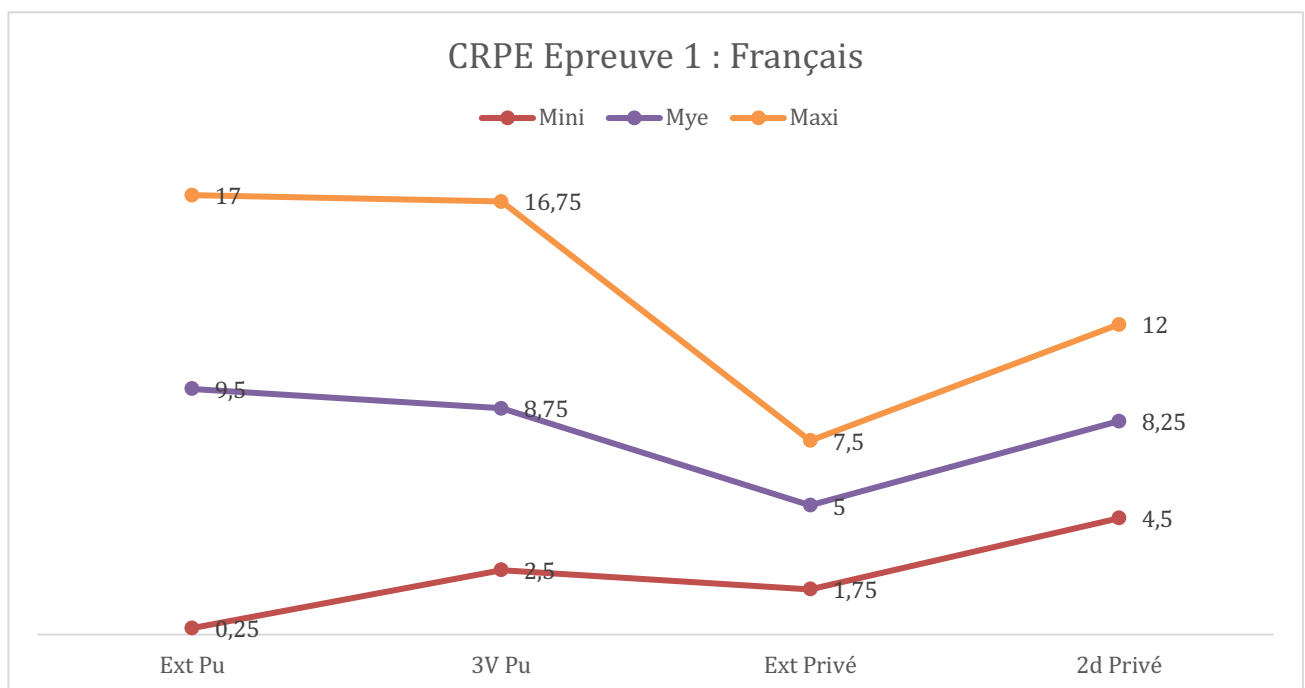
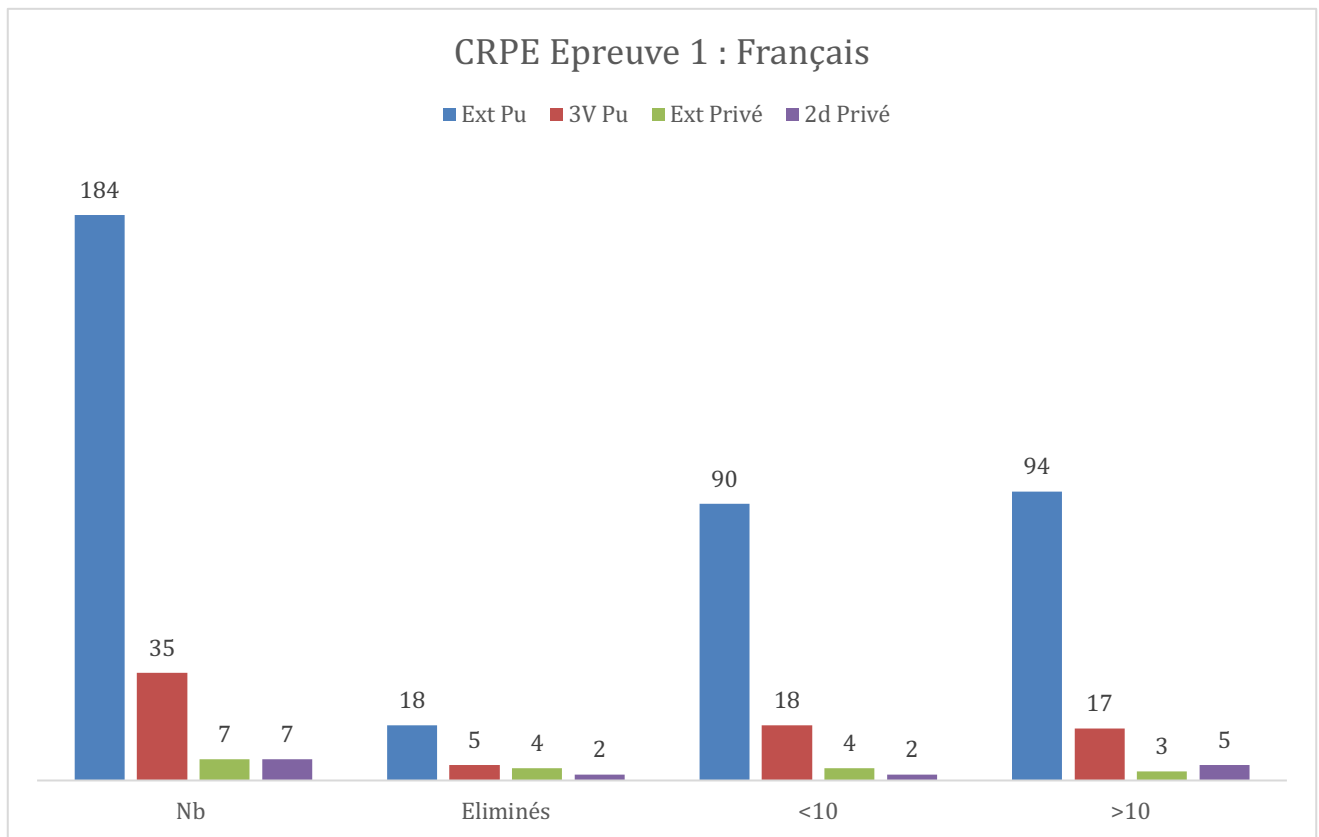
Epreuve	Nombre de copies sanctionnées					Totaux	Pourcentage de copies sanctionnées					% pénalités Total épreuve
	0	(-0,25 à -1)	(-1,25)	(-1,50 à -2,25)	(-2,5)		0	(-0,25 à -1)	(-1,25)	(-1,50 à -2,25)	(-2,5)	
Français	2	49	20	65	97	233	0,9%	21,0%	8,6%	27,9%	41,6%	41,6%
Ext Pu	1	36	18	55	74	184	0,5%	19,6%	9,8%	29,9%	40,2%	
3V Pu	1	10	2	8	14	35	2,9%	28,6%	5,7%	22,9%	40,0%	
Ext Privé	0	0	0	0	7	7	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	
2d Privé	0	3	0	2	2	7	0,0%	42,9%	0,0%	28,6%	28,6%	
Maths	4	68	25	71	64	232	1,7%	29,3%	10,8%	30,6%	27,6%	27,6%
Ext Pu	2	56	19	59	48	184	1,1%	30,4%	10,3%	32,1%	26,1%	
3V Pu	1	7	5	10	11	34	2,9%	20,6%	14,7%	29,4%	32,4%	
Ext Privé	0	1	0	2	4	7	0,0%	14,3%	0,0%	28,6%	57,1%	
2d Privé	1	4	1	0	1	7	14,3%	57,1%	14,3%	0,0%	14,3%	
Sciences	1	24	6	20	42	93	1,1%	25,8%	6,5%	21,5%	45,2%	45,2%
Ext Pu	0	21	6	15	34	76	0,0%	27,6%	7,9%	19,7%	44,7%	
3V Pu	1	1	0	5	7	14	7,1%	7,1%	0,0%	35,7%	50,0%	
Ext Privé	0	1	0	0	0	1	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
2d Privé	0	1	0	0	1	2	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%	50,0%	
HG_EMC	2	21	10	13	52	98	2,0%	21,4%	10,2%	13,3%	53,1%	53,1%
Ext Pu	1	16	6	9	43	75	1,3%	21,3%	8,0%	12,0%	57,3%	
3V Pu	0	3	2	3	6	14	0,0%	21,4%	14,3%	21,4%	42,9%	
Ext Privé	0	1	0	1	3	5	0,0%	20,0%	0,0%	20,0%	60,0%	
2d Privé	1	1	2	0	0	4	25,0%	25,0%	50,0%	0,0%	0,0%	
Arts	0	15	4	7	15	41	0,0%	36,6%	9,8%	17,1%	36,6%	36,6%
Ext Pu	0	11	3	7	12	33	0,0%	33,3%	9,1%	21,2%	36,4%	
3V Pu	0	4	1	0	1	6	0,0%	66,7%	16,7%	0,0%	16,7%	
Ext Privé	0	0	0	0	1	1	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	
2d Privé	0	0	0	0	1	1	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	
Application	3	60	20	40	109	232	1,3%	25,9%	8,6%	17,2%	47,0%	47,0%
Ext Pu	1	48	15	31	89	184	0,5%	26,1%	8,2%	16,8%	48,4%	
3V Pu	1	8	3	8	14	34	2,9%	23,5%	8,8%	23,5%	41,2%	
Ext Privé	0	2	0	1	4	7	0,0%	28,6%	0,0%	14,3%	57,1%	
2d Privé	1	2	2	0	2	7	14,3%	28,6%	28,6%	0,0%	28,6%	

Fait à Limoges, le 12 avril 2024

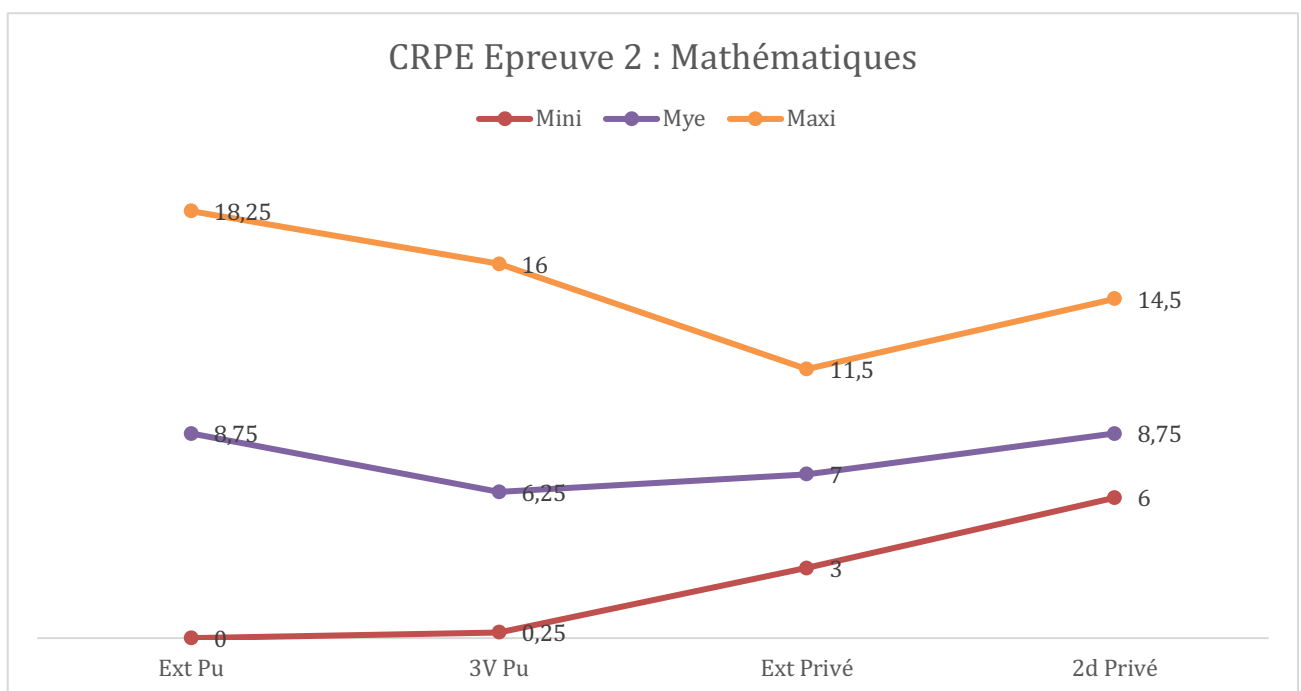
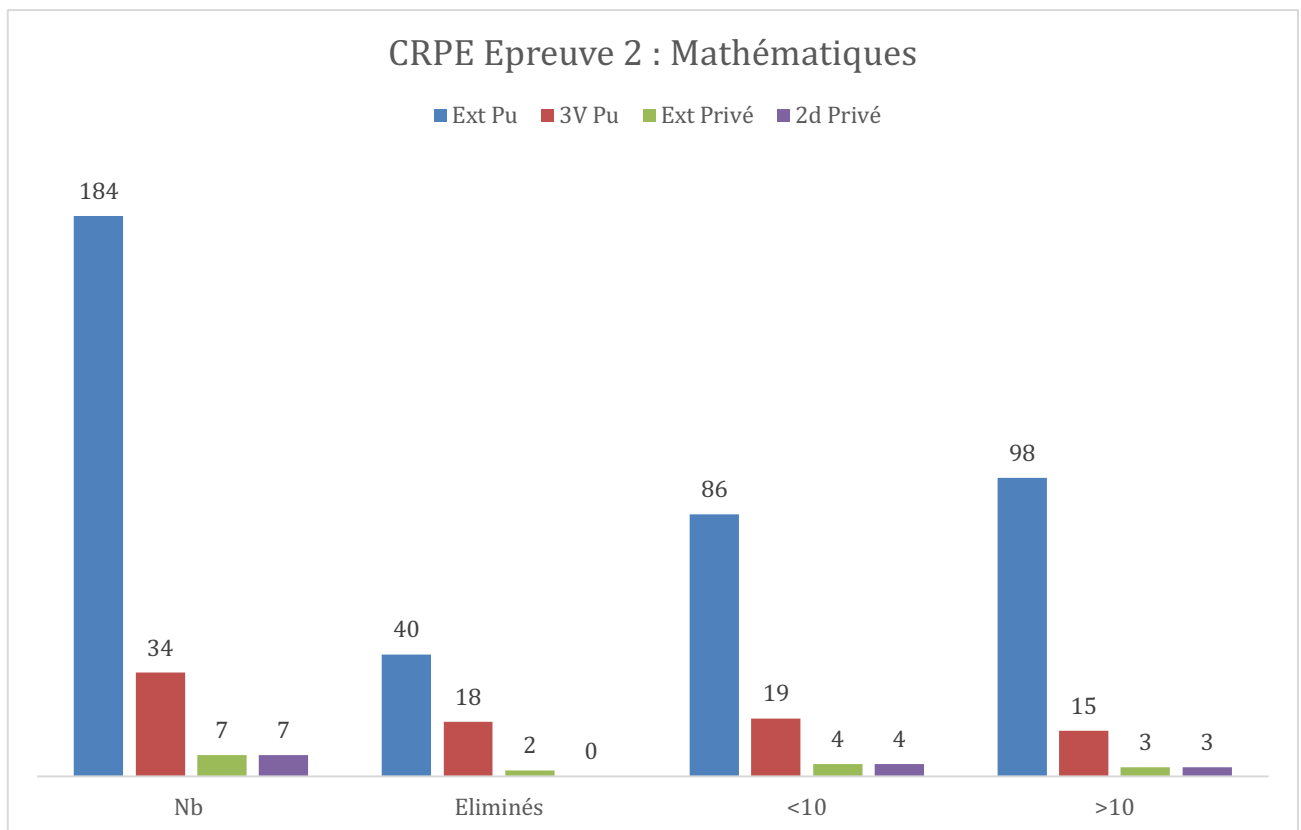
Max GRATADOUR,
Vice-président et coordonnateur pédagogique du CRPE

ANNEXES

Épreuve 1 : Français

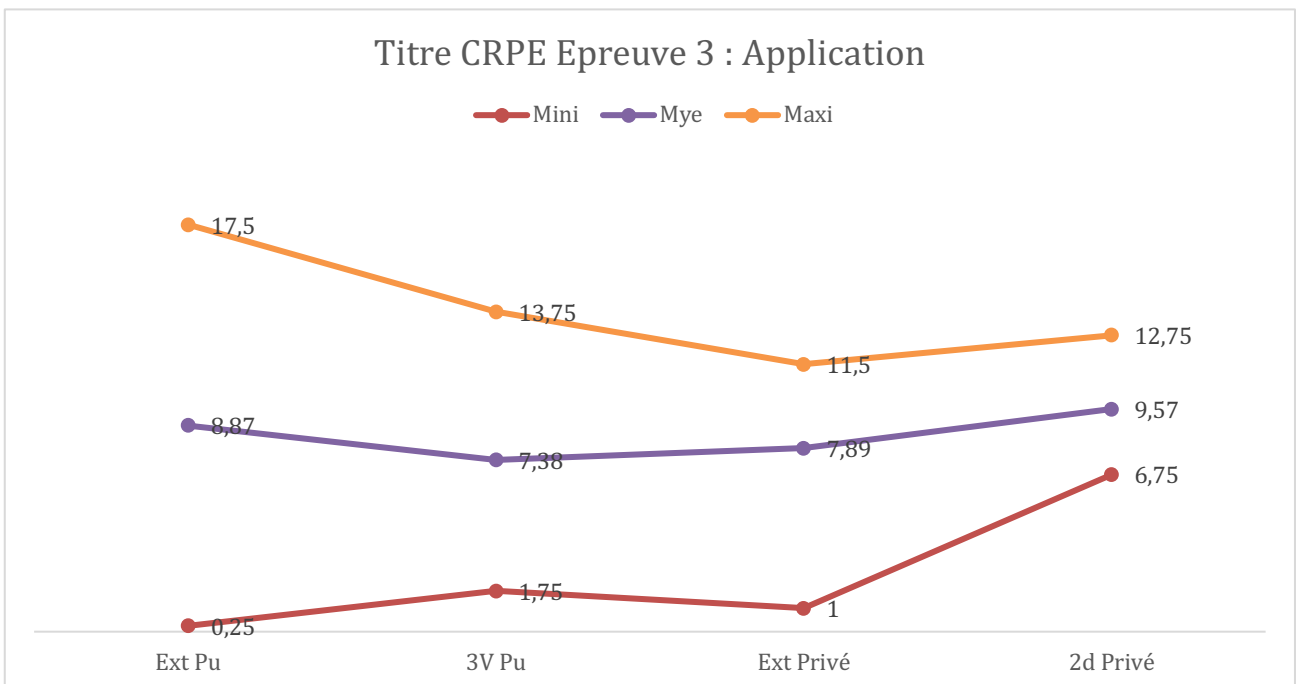
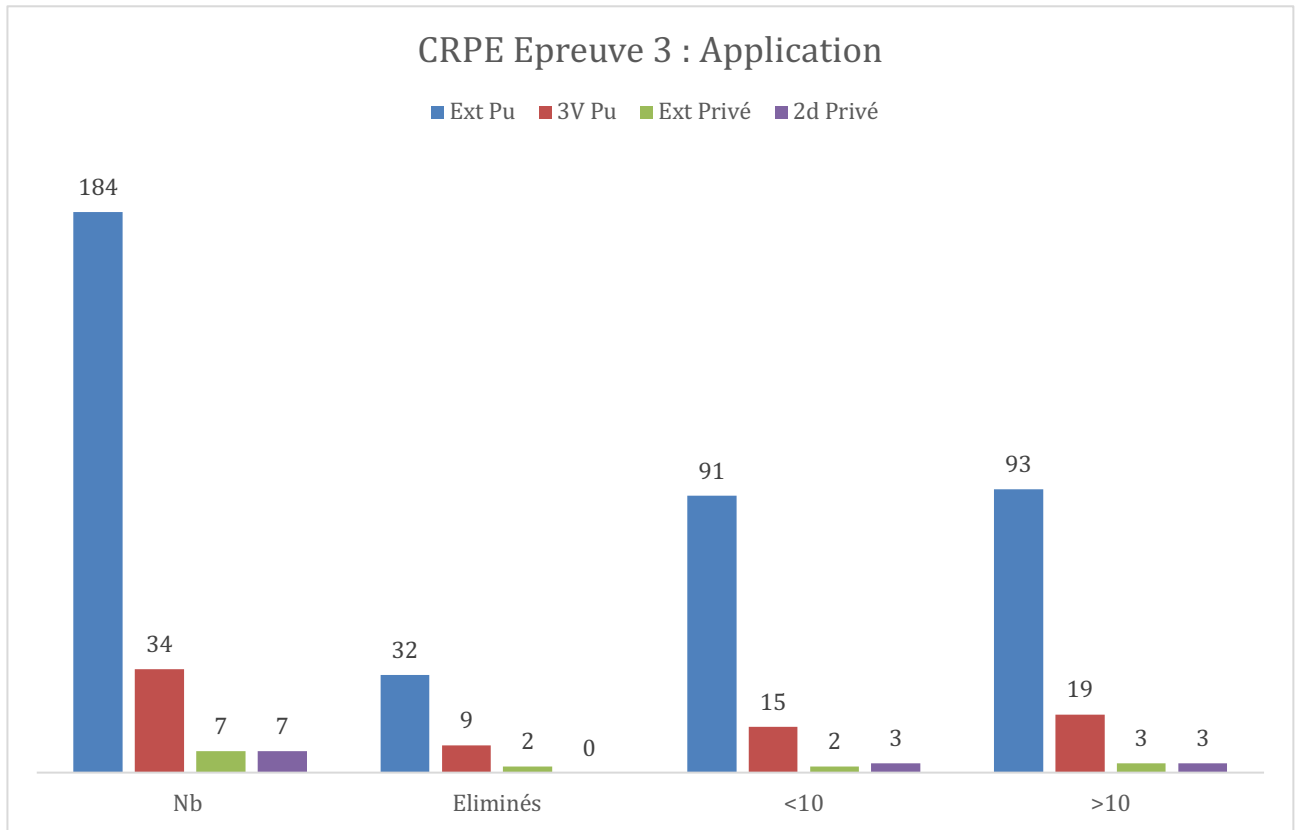


Épreuve 2 : Mathématiques

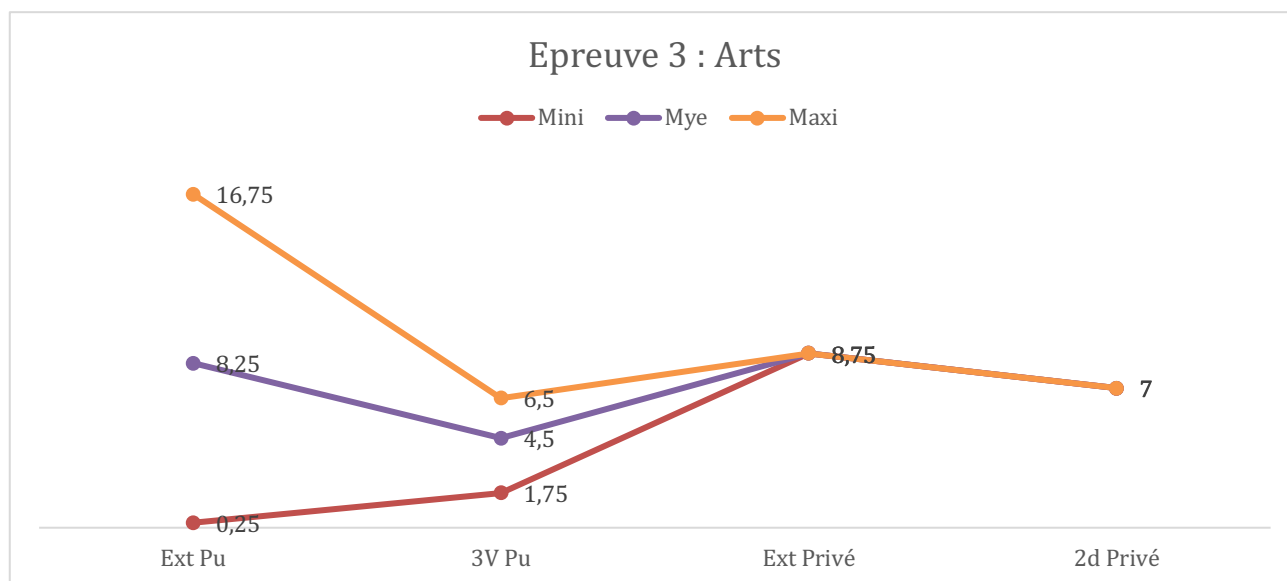
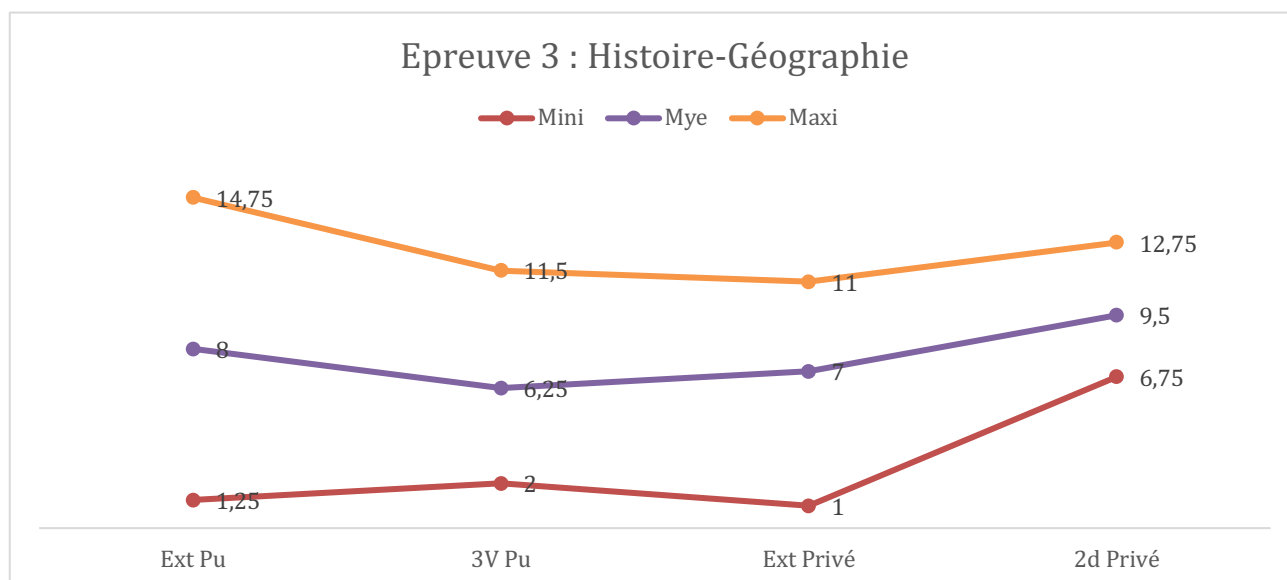
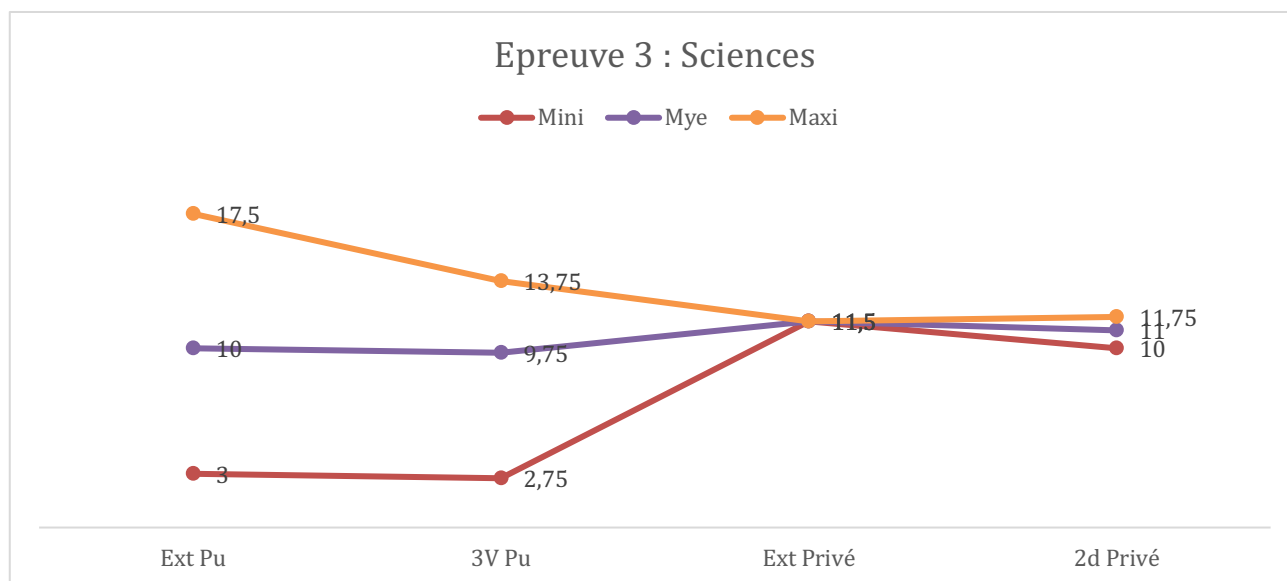


Épreuve 3 Application

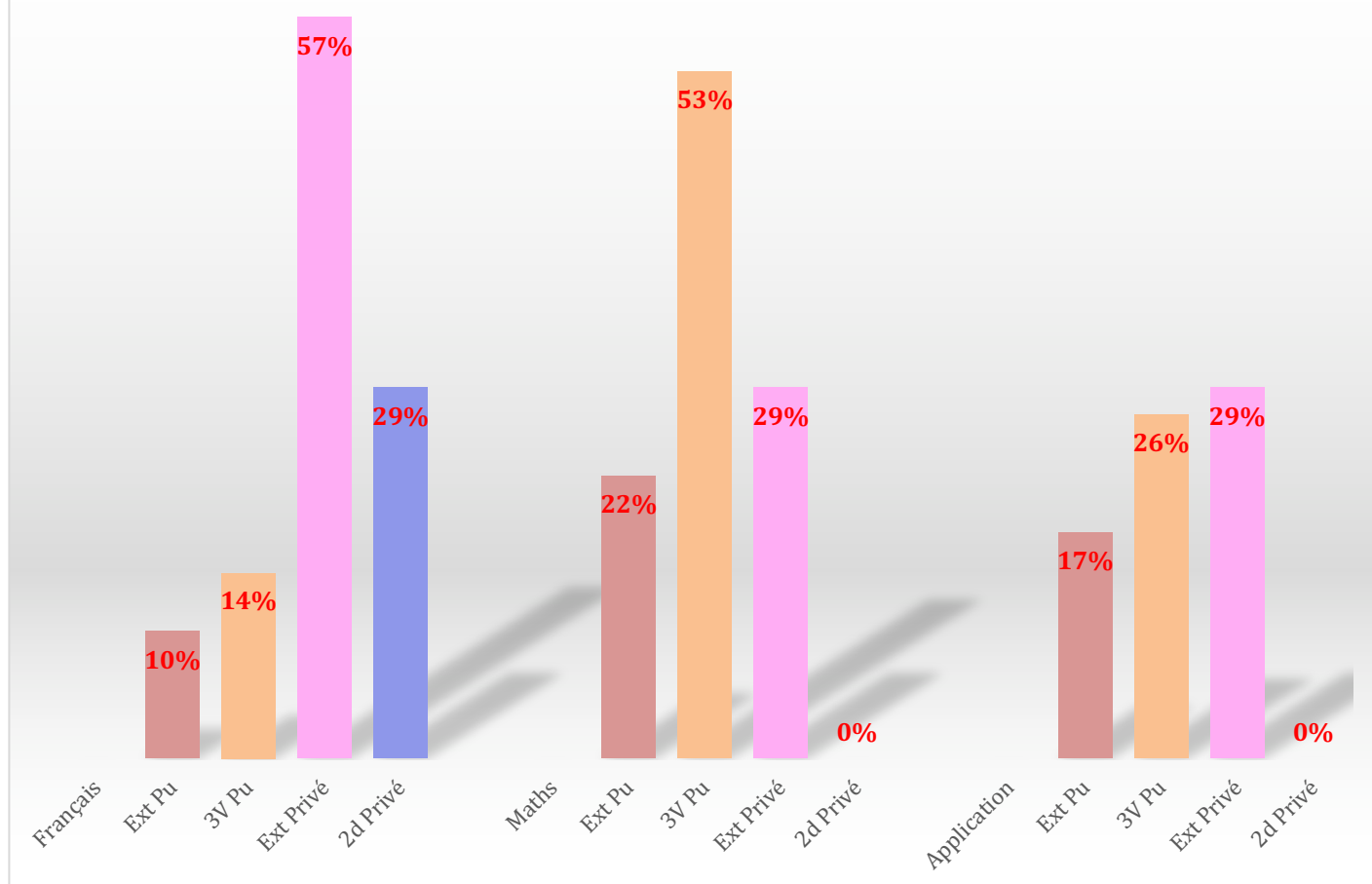
(Sciences / Histoire-Géographie-EMC / Arts)



Épreuve 3 : Détails par domaine choisi



Récapitulatif élimination de copies



Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles.

Nombres de candidats et de postes :

- Concours Externe public : 184 candidats → 72 postes
 - Concours 3^e concours public : 26 candidats → 3 postes
 - Concours Externe privé : 7 candidats → 3 postes
 - Concours 2^d interne privé : 7 candidats → 3 postes
-

L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots.

Elle comporte trois parties :

- une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.
Durée : trois heures ; coefficient 1.

Les sujets remis aux candidats indiquent la répartition des 20 points dans les trois grandes parties de l'épreuve :
Les jurys académiques sont donc tenus de suivre cette répartition. En revanche, chaque jury peut adapter à sa convenance le barème détaillé que propose ici, pour chaque question, la commission nationale.

L'évaluation de la qualité de la langue est également de la responsabilité de chaque commission académique.

1. ETUDE DE LANGUE : 6 points - 6 questions
2. LEXIQUE ET COMPREHENSION LEXICALE : 3 points – 3 questions
3. REFLEXION ET DEVELOPPEMENT : 11 points

Partie 1 : Etude de la langue – 6 questions

- La première partie (sur 6 points), est consacrée à la connaissance de la langue avec six exercices :
 - ✓ identification des temps, des modes et justification de leur emploi
 - ✓ identification de sujets et de leur nature
 - ✓ analyse de l'emploi de la virgule
 - ✓ analyse de fonctions grammaticales et explication de la procédure qui a permis leur identification
 - ✓ transformation de phrases (par subordination et par coordination) et identification de la fonction de la subordonnée obtenue
 - ✓ identification de la nature et de sens de mots (pronom et préposition)
- Une première partie globalement réussie.
- Les personnes qui se sont préparées et qui maîtrisent le métalangage obtiennent facilement des points ; les autres ne manifestent pas une maîtrise suffisante de la terminologie et/ou des notions qu'on enseigne à l'école.
- Parfois, les réponses sont floues ; or la précision est essentielle pour enseigner.

✓ Identification des temps, des modes et de leur emploi

- Le repérage des temps et modes verbaux a été assez réussi. L'analyse de l'emploi du conditionnel demanderait à être davantage précisé (notion d'hypothèse, confusion avec l'imparfait, le futur ou le subjonctif).

✓ Identification de sujets et de leur nature

- Le repérage a été correct dans les cas simples et plus difficiles dans les cas complexes (c', vivre).
- Pour "on", nous avons souvent lu la proposition "pronom personnel indéfini".

✓ Analyse de l'emploi de la virgule

- De façon générale, difficulté à identifier les emplois corrects de la virgule.
- La notion de pause a été retrouvée plusieurs fois.

✓ Analyse de fonctions grammaticales

- Globalement, la fonction grammaticale a été trouvée. En revanche, la manipulation a posé plus de difficulté.
- Absence de manipulation ou manipulation erronée.
- Plusieurs propositions donnent une fonction dans l'absolu sans préciser concrètement à quel mot la fonction est liée, dans le contexte de la phrase où se déroule l'analyse.
- On retrouve beaucoup de procédures qui passent par les questions "quoi ?", "où ?" pour identifier le COD et le CC de lieu. Les procédures doivent être mises à jour, comme le propose le guide Éduscol Grammaire du français du CP à la 6e.

✓ Transformation de phrases (par subordination et par coordination) et identification de la fonction

- Pas de difficulté relevée pour la proposition de coordination.
- Exercice plutôt bien réussi du fait de la variété de réponses possibles concernant la proposition subordonnée.

✓ Identification de la nature et de sens de mots (pronom et préposition)

- Explication souvent incomplète ou trop approximative.
- Beaucoup de copies analysent le "ce", mais pas le "pendant" (méconnaissance de la nature de "pendant" ?). Les candidats ayant réussi à cette question sont majoritairement passés par le sens en justifiant « ce » mis pour « cela » ou « ceci » ou encore « ne mène nulle part » tandis que « pendant » permet d'introduire le complément de temps.

Partie 2 : Lexique et compréhension lexicale – 3 questions

- La deuxième partie (sur 3 points), est consacrée au lexique et à la compréhension lexicale avec trois exercices. → **Partie ayant posé plus de difficulté à cause de réponses trop évasives et approximatives.**

✓ Connaissances lexicales (sens des mots en contexte, identification de mots de la même famille)

- La prise en compte du « en contexte » n'a pas toujours été effective. L'aspect polysémique du mot « baladent » peu pris en compte. Beaucoup de paraphrases pour le mot « apatrides » et parfois une explication par le sens dérivationnel non exigé dans l'épreuve.
- La question sur l'identification des mots de la famille était très simple et permettait de voir qui ne possédait pas ce niveau minimal d'analyse de la langue (confusion avec synonymes).

✓ Compréhension lexicale (identification et analyse de procédés lexicaux).

- Le repérage n'a pas été problématique, les candidats ont pris appui sur la consigne. La justification a été comprise comme étant la demande d'un relevé dans le texte et non comme l'interprétation de ces procédés lexicaux. Seules quelques copies ont analysé les figures de style repérées en lien avec le sens du texte de départ. Le sens de la consigne a été mal saisi.
- Les justifications manquaient souvent d'approfondissement (confusion comparaison/ métaphore et paraphrase sans aller jusqu'à l'effet produit).
- Rappeler aux candidats qu'il faut préciser le numéro des lignes lorsque l'on cite le texte.
- La consigne demandait de s'en tenir aux procédés "qui caractérisent le travail de l'écrivain" ; or, plusieurs copies relèvent des procédés qui portent sur un autre sujet.

- Le jury note que la formulation de la consigne faisait obstacle à la compréhension de ce qui était demandé :
 - Qu'entendait-on par "procédés lexicaux" ?
 - Comment comprendre "justifier ce choix" ? Fallait-il justifier le choix du procédé ? Le choix de l'autrice ? Le choix de relever tel procédé plutôt qu'un autre ?

Partie 3 : Réflexion et développement – 11 points

Compétences visées : Analyser et développer un sujet – Organiser un raisonnement et assurer le guidage du lectorat – S'appuyer sur le texte et sur une culture générale personnelle – Maîtrise la langue

Cette partie est consacrée à une **réflexion** suscitée par un extrait du livre *Quand tu écouteras cette chanson* de Lola Lafon paru en 2023. Les candidats devaient s'interroger sur les pouvoirs de l'écriture en faisant appel à leur culture générale et s'appuyant sur le texte de l'écrivaine.

A partir de la question posée, la réponse prend la forme d'un développement présentant un **raisonnement rédigé, structuré** qui doit faire état d'un bagage littéraire et culturel avéré en lien avec la problématique.

- Des copies assez intéressantes dans l'ensemble proposant un raisonnement relativement structuré (introduction/ connecteurs/ conclusion) étayé par des exemples pertinents.
- Le texte de départ a été le plus souvent compris, exploité mais pas toujours intégré à la réflexion.
- Le propos répondait pour la plupart des candidats à la problématique dans une expression correcte qui permettait une lecture fluide.
- Toutefois la majorité des copies sont davantage dans le catalogue d'éléments que dans la réflexion dialectique. L'ensemble manque de problématisation.
- Il est noté davantage de références intéressantes cette année qu'il demande à être développées pour les relier à l'idée avancée. Les candidats cherchent à placer un maximum de titres sans les exploiter.
- Quelques copies se détachent nettement par la culture mobilisée, par l'étayage de la réflexion, par une connaissance globale des écrits de ce type.
- La construction des réponses est satisfaisante et montre que la technique de l'exercice est bien comprise. Les candidats pourraient cependant être plus rigoureux dans la mise en valeur des paragraphes grâce à des alinéas et soigner davantage les transitions.
- Il faut veiller à ce que les sous-parties aient un lien clair avec l'intitulé des grandes parties qu'il ne faut pas hésiter à annoncer plus explicitement.
- Plus de références intéressantes cette année mais il faut prendre le temps de les développer un peu pour les relier à l'idée avancée. On a parfois l'impression que les candidats cherchent à placer un maximum de titres sans les exploiter. (Attention à la convention typographique : on souligne les titres, on ne les présente pas entre guillemets.)
- Le jury tient à souligner que le sujet semblait intéressant pour au moins deux raisons :
 - le sujet du rôle de l'écrit est essentiel dans l'enseignement, donc on peut s'attendre à ce qu'on y ait réfléchi pour se préparer au CRPE ;
 - le sujet est tellement large et riche qu'on peut en explorer différentes facettes quel que soit le parcours qu'on a suivi avant le CRPE.
- Toutefois il est également à noter que le sujet était vaste et aboutissait davantage, de la part du candidat, à un catalogue « des pouvoirs de l'écriture » qu'à une réelle problématisation

Recommandations pour les futurs candidats

- Qualité de la langue : des attendus fondamentaux pour de futurs professeurs des écoles
- La correction syntaxique, morphologique et lexicale, le niveau de langue et la clarté de l'expression de la production des candidats apportent une réelle plus-value à la lisibilité des propos.
- Cette année, le jury note une plus grande application apportée au soin et à la graphie dans les copies. Toutefois, le jury remarque toujours une importante pénalisation de certaines copies liées à une orthographe déficitaire.

A) Conseils d'ordre méthodologique :

- **S'entraîner en temps limité** ; gagner en puissance de travail et en gestion du temps.
- **Maîtriser son temps** pour traiter toutes les questions en utilisant des procédés schématiques sur la première partie.
- **Lire très attentivement les consignes** afin de bien cerner les enjeux des questions.
- **Avoir une exigence de clarté et de sens.**
- Répondre en essayant d'aller à l'**essentiel et préférer les copies plus structurées à un long développement peu pertinent.**
- **Identifier le domaine de référence** et la notion concernée.
- **Veiller à la présentation et l'organisation** de la copie (organisation des réponses sous forme de tableaux à privilégier lorsque cela est possible).
- Procéder à une **relecture** attentive des réponses apportées.
- Lire les rapports de jury précédents.

B) Conseils d'ordre rédactionnel et orthographique :

- S'entraîner régulièrement et se conformer aux exigences du type d'écrit attendu pour l'**écrit de réflexion** afin d'affiner la composition, la cohérence et la progression des idées.
- **L'appui sur le texte support** et sur **les références culturelles** constitue un **point prioritaire** à travailler pour les candidats. Celles-ci doivent être développées et exploitées.
- **Soigner la relecture** pour corriger l'orthographe et l'expression.
- **Proposer une problématique pertinente** ainsi qu'une structure éclairant celle-ci.
- Utiliser le métalangage retenu par les programmes.
- Veiller à présenter une production structurée qui a **le souci de guider son lectorat** dans la progression d'un propos clair.

C) Conseil d'ordre didactique et pédagogique :

- Se constituer une **banque de références culturelles** sur les grands thèmes en relation avec l'enseignement. Il est possible d'intégrer par exemple des références culturelles générales issues des champs principaux des sciences humaines (littérature, philosophie, sociologie, etc.) et de les articuler aux œuvres majeures qui doivent composer la bibliothèque d'un enseignant du premier degré. A cet effet, les listes de références des cycles 1 à 4 constituent un réservoir de repères incontournables.
- S'entraîner à solliciter et à mobiliser sa culture littéraire et à la corréler aux compétences nécessaires aux professeurs des écoles pour enseigner la littérature de jeunesse et les œuvres patrimoniales.
- Fréquenter des **ouvrages didactiques et pédagogiques** sur les différents piliers de l'enseignement du Français : lecture, écriture, oral et langue du C1 au C3 en allant jusqu'au cycle 4, guides ressources (*Eduscol, La grammaire du français du CP à la 6^e*).
- **Faire des liens avec sa pratique future.**

Fait à Limoges le 12 avril 2024

Evelyne GUIONNET
Inspectrice de l'Éducation nationale
Présidente de la commission Français

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles.

Nombres de candidats et de postes :

- Concours Externe public : 184 candidats → 72 postes
 - Concours 3^e concours public : 26 candidats → 3 postes
 - Concours Externe privé : 7 candidats → 3 postes
 - Concours 2^d interne privé : 7 candidats → 3 postes
-

1. Remarques d'ordre général

L'épreuve de mathématiques était commune aux quatre types de concours (concours externe public, concours 3^{ème} voie et concours externe privé, concours interne privé).

L'épreuve était constituée de 5 exercices indépendants.

L'utilisation de la calculatrice était autorisée.

Sur l'ensemble de la copie, il était tenu compte à la hauteur de 2,5 points de la maîtrise des différents langages :

- **langue française écrite** : syntaxe, calligraphie, ponctuation, majuscule, orthographe lexicale et grammaticale ...
- **langage mathématique** : vocabulaire et notations géométriques, symboles ($=$ $\approx$ $[$ $]$...)

Le barème de correction prévoyait 0,25 point de pénalité par erreur.

2. Le sujet

Exercice 1 : calcul de périmètre, de volumes avec conversions, identification de la représentation graphique d'une fonction, calcul de moyennes et d'étendues, distinction entre moyenne et médiane

Exercice 2 : numération (rationnels, décimaux, entiers impairs), fonction affine, triangles semblables, réciproque de Thalès, démonstration algébrique

Exercice 3 : réalisation du patron d'un cube, calcul de probabilités

Exercice 4 : calcul de périmètre, de vitesse moyenne avec conversions, calcul de pourcentage, formule dans un tableur

Exercice 5 : résolution d'équation ou inéquation, tracé d'un trapèze, calcul du périmètre et de l'aire, programmation SCRATCH

3. Les productions des candidats

Parfois, certains exercices n'ont pas été traités (ex 5, 4 et 2).

Certaines copies présentent beaucoup de ratures qui nuisent à la lisibilité. Le vocabulaire mathématique et les notations conventionnelles sont mal maîtrisés.

Une majorité des copies a une pénalité orthographique importante.

Les copies peuvent être mal organisées surtout quand la résolution des exercices se fait dans le désordre.

Les raisonnements manquent de structuration ; **les justifications sont indispensables** ; il ne faut pas confondre justification et affirmation sans fondement. Les théorèmes sont mal énoncés. Parfois, il y a confusion entre un théorème et sa réciproque.

Certains résultats absurdes sont proposés.

Il y a une méconnaissance **des domaines numériques** (rationnels, décimaux, entiers naturels ...). Si écriture a/b , il faut être capable de définir ce que sont a et b . **Exercice 2**

Les constructions géométriques manquent de précision (utiliser le crayon à papier au lieu du stylo). **Exercices 3 et 5**

Les conversions doivent être clairement explicitées. **Exercices 1 et 4**

Certains candidats ne semblent pas connaître ce qu'est une valeur exacte, les arrondis demandés ne sont pas forcément respectés. Les écritures littérales sont mal maîtrisées. **Exercices 1 et 2**

Des difficultés ont été rencontrées pour l'interprétation des courbes en lien avec les situations concrètes proposées. **Exercice 1**

Les théorèmes (Pythagore, réciproque de Thalès) sont mal explicités. Certaines propriétés (parallélisme des droites) ne sont pas justifiées. **Exercices 5 et 2**

Attention un contre-exemple peut permettre d'invalidier une proposition, par contre il faut **une généralisation** pour prouver une affirmation (passage à l'abstraction par une démonstration algébrique). **Exercice 2**

4. Les recommandations de la commission pour cette épreuve

- 1) Bien lire les énoncés avant de commencer à rédiger.
- 2) Structurer sa copie en rappelant numéro de l'exercice, partie et numéro de la question.
- 3) S'assurer d'avoir répondu à la question posée.
- 4) Réaliser une rédaction du raisonnement de façon **très explicite en justifiant toujours ses propositions en langage mathématique**.
- 5) Séparer résolution mathématiques et phrase réponse littérale.
- 6) Faire apparaître les unités dans les calculs peut être aidant (vitesse).
- 7) Relire sa copie pour procéder à un toilettage orthographique.

Fait à Limoges le 12 avril 2024

Catherine LAVERGNE
Inspectrice de l'Éducation nationale
Présidente de la commission Mathématiques

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles.

Nombres de candidats et de postes :

- Concours Externe public : 184 candidats → 72 postes
- Concours 3^e concours public : 26 candidats → 3 postes
- Concours Externe privé : 7 candidats → 3 postes
- Concours 2^d interne privé : 7 candidats → 3 postes

Répartition des candidats dans les trois domaines à choisir

Choix Epreuve 3	Sciences	Hist Géo	Arts	Nb Candidats
Ext public	76	75	33	184
3^{ème} voie	14	14	6	34
Ext privé	1	5	1	7
2^d Int privé	2	4	1	7
TOTAL	93	98	41	232

1. Epreuve d'application ARTS

1.1. Éléments de réflexion sur le sujet

Les deux composantes du sujet sont similaires puisqu'il s'agit de deux fiches de préparations à élaborer, en cycle 3 en éducation musicale et en cycle 1 en arts plastiques.

La connaissance de l'œuvre musicale issue de la liste du concours était nécessaire pour bien cerner le sujet. L'entrée du sujet en arts plastiques étant assez large (« Les productions plastiques et visuelles ») un croisement avec les œuvres du dossier était nécessaire pour mieux préciser les notions mises en jeu.

1.2. Commentaires généraux sur les copies

La grande majorité des copies a bien traité les deux composantes, en commençant le plus souvent par la première (éducation musicale). Cependant, quelques copies n'ont traité qu'une seule des deux composantes, cela entraînant une note globale basse.

Le fait que les sujets aient été de type conception a entraîné un problème de gestion de temps qui se traduit dans le traitement inégal des deux parties et un relâchement orthographique sur la fin de la copie.

Il convenait de proposer les fiches de préparations au sein d'une partie rédactionnelle composée d'une introduction, d'un développement et d'une conclusion et de contextualiser également cette préparation : insertion dans une séquence, pré-requis, langages formels ...

Certains candidats ont utilisé la forme « tableau » pour les fiches de préparation en tant que telles, ce qui est judicieux car cela amène de la lisibilité et de la clarté.

Des erreurs orthographiques et syntaxiques ont pénalisé de nombreuses copies. Quelques candidats ont utilisé un style télégraphique, ce qui ne correspond pas aux attentes de l'épreuve.

Quelques candidats n'ont rédigé ni introduction, ni conclusion. D'autres n'ont fait que citer les documents du sujet dans leur introduction.

La non-prise en compte des œuvres du sujet a été préjudiciable à la pertinence de la proposition pédagogique. Pour certains, cela a pu conduire à la limite du hors-sujet.

Des confusions entre séance et séquence ont été observées dans plusieurs copies.

De même, les justifications des choix didactiques n'ont pas toujours été présentes.

1.3. Commentaires par composantes sur les copies

Pour les deux épreuves :

L'ordre de traitement des épreuves (A puis B / B puis A) n'est pas prédictif de la qualité de la copie. Les notions artistiques, plastiques et musicales, sont très rarement définies explicitement.

En éducation musicale :

L'écoute subjective au travers d'une approche sensible a rarement eu sa place. Elle aurait pu au moins être évoquée dans une séance précédente ou à un autre moment de la séquence (contextualisation). Dans beaucoup de copies, la contextualisation dans la séquence n'a pas permis l'apport des pré-requis nécessaires (exploration, répétition, improvisation) à l'approche des percussions corporelles. Dans la plupart des copies, le lexique disciplinaire n'est pas abordé de manière explicite et les séances proposées ne conduisent pas à la distinction des notions de tempo, pulsation et rythme.

En arts plastiques :

Dans certaines bonnes copies, la proposition a permis aux élèves de convoquer leur imaginaire à partir des matériaux proposés avant d'agir plastiquement. L'exploitation de cette progressivité évoquée dans le document 3 a été valorisée.

En arts plastiques, plusieurs copies préconisent une démarche modélisante, ce qui n'est pas pertinent d'un point de vue didactique.

Parfois, les objectifs liés aux apprentissages plastiques ont été accompagnés d'autres objectifs d'ordre langagiers ou culturels en articulation avec les activités proposées (verbalisation et référencement culturel).

1.4. Éléments de recommandations formulés par la commission ARTS

Une vigilance orthographique et syntaxique reste absolument nécessaire.

Maîtriser un langage écrit, précis et recherché. Utiliser le vocabulaire spécifique aux disciplines. A contrario, bannir un niveau langagier qui serait une transcription de l'oral et du familier.

Maîtriser suffisamment des références notionnelles et culturelles liées aux domaines des arts pour en rendre compte lors de l'épreuve. Un apport de connaissances personnelles sur les œuvres est attendu et valorisé ainsi qu'un regard sensible et analytique.

Travailler nécessairement les enjeux didactiques contenus dans les documents fournis, en comprendre les finalités et savoir en rendre clairement compte dans la copie.

Cette épreuve se joue aussi sur une bonne exploitation du temps : éviter d'en perdre en répétant la présentation du dossier ou en posant trop de généralités sur la discipline au lieu de répondre à la demande précise des sujets. Il est conseillé de proposer une courte introduction ainsi qu'un développement de la pensée avec utilisation de connecteurs. Il est important de garder à l'esprit le fait que les deux composantes du sujet ont la même valeur en termes de points. De ce fait, un équilibre de traitement est à rechercher.

Conseils :

- expliciter les notions et pas seulement les citer
- bien distinguer la séance de la séquence dans laquelle elle s'insère
- définir des objectifs pédagogiques clairs
- prévoir explicitement les objectifs langagiers et culturels en complément des objectifs artistiques
- s'appuyer sur sa connaissance formelle des œuvres pour être en mesure de construire une proposition pédagogique pertinente
- insérer nécessairement un temps de pratique dans une séance d'arts plastiques et d'éducation musicale
- éviter la démarche « à la manière de » qui n'incite ni à l'imaginaire, ni à la création, ni à la diversité des productions
- en cycle 1, il est important de préciser que la conception et l'organisation des apprentissages sont de la responsabilité de l'enseignant et non pas de celle de l'ATSEM.

Fait à Limoges le 12 avril 2024

François MUSSON

Inspecteur de l'Education nationale
Président de la commission Arts

2. Epreuve d'application HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC

2.1. Éléments relatifs au sujet de l'épreuve

Les deux composantes avaient des résonances avec des sujets sociétaux très actuels (antisémitisme, Union européenne et égalité hommes-femmes), ce qui pourrait expliquer en partie la relative hausse du nombre de candidats ayant choisi cette épreuve plutôt que les sciences ou les arts.

Les deux sujets concernaient des élèves de CM2.

• Histoire (majeure)

Le sujet portait sur l'élaboration d'une séquence relative au repère annuel de progression du thème 3 « Deux guerres mondiales au XX^e siècle », *en prenant appui sur le personnage de Simone Veil*.

Outre des extraits du programme d'histoire (thème 3) et d'EMC (« Acquérir et faire partager les valeurs de la République »), les candidats disposaient d'un choix de 6 documents comme supports de séquence, puis de séance : sources primaires (photo, récépissé de police, texte autobiographique, discours) ou secondaires (BD jeunesse) concernant la vie de Simone Veil. Tous pouvaient être utilisés avec des CM2.

Une partie des documents faisait le lien avec le deuxième repère annuel sur la construction européenne.

Sans que cela soit évoqué dans le sujet, la dimension de Simone Veil comme grande figure porteuse des valeurs républicaines était très présente dans le dossier.

Il est à noter que le corpus documentaire était, en volume, moins conséquent à traiter que les années précédentes.

• EMC (mineure)

Le dossier comportait seulement deux documents qui avaient pour point commun d'être la finalité de projets menés en classe autour de l'égalité filles-garçons : l'affiche lauréate du concours du CLEMI « Zéro cliché » et la proposition de loi lauréate de la 24^{ème} édition du concours du « Parlement des enfants ». Les candidats étaient tenus d'utiliser un ou deux de ces deux documents dans une « séance détaillée ». Aucun rappel des programmes n'était présent dans le dossier d'EMC. Toutefois, le dossier d'histoire comportait un extrait du programme évoquant l'égalité filles-garçons en lien avec l'acquisition et le partage des valeurs de la République (voir ci-dessus). En outre, les attendus formels de construction d'une séance n'étaient pas précisés. Cette formulation succincte du sujet permettait donc d'apprécier les connaissances didactiques des candidats et leur maîtrise de la mise en œuvre pédagogique d'une séance.

Recommandations contenues dans les éléments de correction nationaux :

- aborder les deux repères annuels du thème à travers le personnage de Simone Veil et pas uniquement la Seconde Guerre mondiale, même si la séquence d'enseignement concernait le premier repère.
- EMC : permettre aux élèves de développer des CPS (tenir compte de l'altérité), élaborer des actions de lutte contre les discriminations.

2.2. Éléments relatifs aux productions des candidats

Points forts soulignés par le jury :

La plupart des candidats ont tenu compte des recommandations émises par le jury les années précédentes sur le fait de ne pas présenter le corpus documentaire de manière exhaustive en guise d'introduction.

Des efforts ont été faits pour proposer une présentation de séance reprenant les éléments demandés dans le sujet d'histoire : titre, compétences, connaissances et documents utilisés.

Les bonnes copies se sont distinguées :

- en reprenant bien les attendus de l'épreuve : thèmes contextualisés, notions à travailler, objectifs et compétences définis. Les étapes d'apprentissage étaient cadrées, les consignes précises, le travail des élèves et le rôle de l'enseignant pris en compte ;
- en s'appuyant sur des connaissances disciplinaires précises *et adaptées à l'âge des élèves* ;
- en mobilisant des ressources hors dossier et/ou en s'appuyant sur un environnement connu des élèves, sur l'histoire locale et l'étude des « traces » du passé ;

- en utilisant un lexique rigoureux, propre à ces deux disciplines ;
- en traitant les deux sujets dans leur entièreté : le sujet d'histoire étant vaste, certains candidats n'ont eu que peu de temps à consacrer à la mineure (plusieurs copies inachevées) ;
- en faisant des liens avec d'autres disciplines, et notamment entre EMC et histoire, comme les deux sujets y invitaient.

Insuffisances relevées par le jury :

Un certain nombre de remarques émises l'année précédente restent valables cette année encore :

- La moitié des candidats a perdu le maximum de points (-2,5) par manque de rigueur orthographique et syntaxique (abréviations, absence de ponctuation finale, tournures familières ou impropres).
- On constate une absence de contextualisation du thème dans les programmes. La majorité des candidats oublie que chaque thème d'étude, chaque repère s'inscrit dans une progression. Ils ne prennent pas le temps de présenter les attendus des programmes dans leurs introductions et traitent le sujet comme une dissertation déconnectée d'un travail à mener avec de jeunes élèves. Or, à l'exception de la question 1 du sujet d'histoire, la forme « dissertation » ne convenait pas au traitement des autres questions de cette session.
- La didactique est souvent mal maîtrisée : les notions à travailler avec les élèves ne sont pas toujours claires, lorsqu'elles sont présentes.
- On observe toujours une confusion entre les termes objectifs, connaissances et compétences. Ces dernières doivent faire référence aux attendus des programmes. De nombreux candidats proposent un titre de séance mais pas d'objectif d'apprentissage clair.
- Les compétences propres à l'histoire et à l'EMC sont souvent oubliées (ou méconnues) au profit de compétences très générales et sans lien avec les programmes.
- Le choix des documents sélectionnés par les candidats pour travailler avec les élèves est rarement justifié.
- Les modalités de mise en activité des élèves sont toujours les mêmes : travail en groupes hétérogènes et débat en EMC, au détriment de la transmission de connaissances.

Remarques propres aux sujets de cette session :

- En histoire, de nombreux candidats ont plaqué le personnage de Simone Veil dans une séance de leur séquence consacrée à l'Occupation allemande ou au génocide juif, sans qu'elle constitue le « fil rouge » de leur séquence. Or le dossier retraçait l'ensemble de son parcours. Les dimensions européenne et républicaine n'ont pas été suffisamment mobilisées.
- Les propositions de traces écrites sont parfois inadaptées à des élèves de CM2.
- En histoire, les candidats ont trop recours au registre émotionnel dans leur propos (y compris dans certaines traces écrites), lorsqu'ils abordent le génocide juif. Il ne s'agit pas d'une démarche d'historien.

2.3. Recommandations pour les futurs candidats

Au vu des remarques précédentes, il est conseillé aux futurs candidats de porter leur attention sur trois points essentiels.

→ Conseils d'ordre méthodologique :

- Bien lire le sujet afin d'éviter un hors sujet. En histoire, certains candidats ont présenté une séquence détaillée, mais omis de détailler une séance précise (question 3), ce qui a été pénalisant.
- Ne pas hésiter à porter un regard critique sur le corpus de documents proposé et l'utilisation qui peut en être faite en fonction de l'âge des élèves. Justifier l'utilisation de ceux qui sont utilisés.
- Parcourir *tous* les documents au début de l'épreuve et les mettre en perspective avec le sujet et l'extrait du programme.
- Eviter de diluer ses connaissances dans des considérations périphériques au sujet.
- Privilégier les présentations claires comprenant des repères lisibles (titres, sous-titres, voire tableau avec objectifs, compétences, tâche du maître et tâche de l'élève, consignes, documents travaillés).
- Gérer le temps de l'épreuve pour ne pas répondre de manière superficielle à la mineure (cette année, l'EMC). Mobiliser des ressources hors dossier pertinentes, si possible dans l'environnement local.

→ **Conseils d'ordre rédactionnel et orthographique :**

- Rédiger son introduction en tenant compte de la nature de l'épreuve : il ne s'agit pas de traiter un sujet sous forme de dissertation, ce qui impacte la lisibilité des propositions de séances, tout en dénotant un manque de projection dans l'opérationnalité et donc dans la fonction d'enseignant. L'introduction doit montrer que le candidat sait contextualiser le thème proposé dans le cadre des programmes et s'inscrire dans une progressivité.
- Être plus rigoureux au niveau de l'orthographe et de la syntaxe, lorsqu'on se destine à une profession où l'écrit est modélisant et représentatif de l'institution dans la communication avec les usagers et les partenaires de l'école.

→ **Conseils d'ordre didactique et pédagogique :**

- Mieux maîtriser la didactique de la discipline.
- Définir des objectifs d'apprentissage en lien avec les programmes, adaptés à l'âge des élèves.
- S'acculturer au vocabulaire pédagogique et au lexique disciplinaire (exemple récurrent : confusion connaissance/compétence).
- Expliciter les démarches pédagogiques proposées en ne se contentant pas de nommer les différentes phases d'une séance.
- Préciser les consignes données aux élèves lorsqu'ils sont mis en activité et la place de l'enseignant, qui n'est pas un « animateur ».
- Présenter des objectifs transversaux pertinents en lien avec d'autres disciplines.

La prise en compte des élèves à besoins particuliers et les propositions de différenciation pertinentes sont appréciées, lorsqu'elles sont clairement explicitées

Fait à Limoges le 12 avril 2024

Delphine AYRAL

Inspectrice de l'Education nationale
Présidente de la commission Histoire–Géographie–EMC

3. Epreuve d'application SCIENCES

Les copies ont été hétérogènes. Six copies ont été éliminées (note inférieure à 5) et quatre copies ont une note au-delà de 15. Les notes suivent globalement la courbe de Gauss.

3.1. Éléments relatifs au sujet de l'épreuve

Le sujet a abordé les trois sous-domaines des sciences (physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie). Les SVT et la technologie avaient une part importante ; la physique-chimie était peu présente. Le sujet était globalement abordable. Il n'a pas été trop long car il y a eu peu de copies inachevées. Des questions sont restées parfois non-traitées par manque de connaissances scientifiques ou pédagogiques/didactiques.

De manière générale, le sujet questionnait davantage les connaissances scientifiques des candidats (14 questions sur 24 pour un total de 11,25/20) que celles relevant de la didactique et de la pédagogie. Le sujet proposait un équilibre global entre analyse de productions d'élèves, analyse de documents et connaissance scientifiques pures.

Le sujet « L'escrime, un sport historique des Jeux Olympiques » se situait dans le contexte de l'année olympique et paralympique et permettait d'ancrer les connaissances demandées dans une réalité concrète.

3.2. Éléments relatifs aux productions des candidats

- Appréciation globale

Les connaissances des domaines de SVT et de technologie sont dans l'ensemble fragiles, lacunaires voire fausses. Certaines connaissances relevaient du cycle 3 (ventilation, circulation, respiration et le rôle clair des organes). Le lexique scientifique n'était pas toujours maîtrisé et se rapprochait du langage courant (confusion veine/artère, interrupteur allumé-éteint/fermé-ouvert, ampoule/lampe...). Des confusions ont été fréquentes entre attendus de fin de cycle et compétence.

Les réponses manquaient parfois de rigueur et d'exhaustivité. Les consignes n'ont pas toujours été lues intégralement et suivies avec précision. Les productions des élèves étaient peu analysées, souvent seulement décrites en particulier dans la question qui consistait à analyser une production au regard de la démarche d'investigation.

Un effort massif a été réalisé par les candidats sur la lisibilité de l'écriture et sur la présentation des copies. Les erreurs orthographiques étaient systématiquement présentes dans les copies. Des erreurs de syntaxe apparaissaient également. Quatre-vingt-copie copies sanctionnées entre 7 et 10 erreurs ou plus (jusqu'à 35 erreurs pour une copie) ; 23 copies entre 3 et 6 erreurs ; 9 copies à 2 erreurs.

- Appréciation par partie ou composante

Partie 1 – (3,52 de moyenne sur 7)

Les connaissances scientifiques liées à l'équilibre alimentaire se sont télescopées avec les choix alimentaires (végétarisme). Les réponses proposées (question 1) manquaient de clarté (« Le menu est équilibré mais il manque... »). L'analyse pédagogique d'une situation de jeu a été très diversement réussie : la qualité de la photographie était peut-être insuffisante ; les modalités des règles du jeu ont été mal perçues ce qui a créé des difficultés de compréhension pour les candidats ; ils ont pour plusieurs d'entre eux produit des remédiations portant sur ces règles et non sur l'aspect pédagogique. Les 3 processus biologiques impliqués dans le fonctionnement de l'organisme humain lors d'activités d'EPS n'ont quasiment jamais été clairement identifiés ni expliqués. Les activités pédagogiques proposées devant associer les mathématiques et l'EPS étaient parfois irréalisables (prise de poids de chacun des élèves avant et après la séance d'EPS, prise du taux de glycémie de chaque élève avant et après la séance d'EPS...) ou inappropriées pour atteindre l'objectif fixé. L'analyse de la production d'élèves a été bien réalisée sûrement facilitée par la présence du schéma scientifique attendu à la question suivante. Le jury relève que cette partie a été moins bien réussie en faisant l'hypothèse que des connaissances scientifiques demandées ; pourtant elles relevaient d'un niveau attendu pour pouvoir enseigner ces notions à des élèves de cycle 3.

Partie 2 – (5,11 de moyenne sur 7,25)

Cette partie a été réussie. Aucune connaissance scientifique pure n'était demandée (analyse de documents ou de productions d'élèves). Le barème contraint par la notation (7,25) a conduit le jury à attribuer plus de points à des questions qui, à demande similaire dans les parties 1 et 3, ont été moins récompensées.

Bien que le programme (codage) n'ait pas paru très clair pour les candidats, la question 13 a été réussie.

Partie 3 – (3,12 de moyenne sur 5,25)

La formulation de la question 16 aurait dû faire apparaître « les formes d'énergie » et non « la nature des énergies » et rigoureusement, ces formes d'énergie auraient dû être positionnées sur chaque flèche et non dans des cadres qui sont réservés aux ressources en énergie et aux objets techniques.

Dans l'analyse de la production, l'approche a été sensiblement linéaire et descriptive sans croiser les informations connues d'une démarche d'investigation. La distinction pourtant essentielle entre observation et interprétation du résultat n'a que très peu été identifiée par les candidats.

Il est à noter que plusieurs candidats faute de calculatrice car interdite n'a pas mené à son terme le calcul d'une fraction qui pouvait être assuré par une division euclidienne. Pourtant, cette dernière relève d'un apprentissage débuté en CM1.

3.3. Éléments relatifs aux recommandations (pour les futurs candidats)

Le jury recommande fortement aux candidats :

- de lire attentivement les questions et répondre en tout point aux questions posées en particulier lorsqu'elles comportent plusieurs composantes ;
- de construire des réponses explicites, sans ambiguïtés et structurées ; arguments étayés, démonstration explicite dans le contexte d'une épreuve scientifique.
- d'avoir des connaissances assurées dans les 3 sous-domaines des sciences (physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie) et de ne négliger aucun aspect des sciences ;
- de dépasser une simple description pour mener une véritable analyse des productions des élèves en appui sur la connaissance de la démarche d'investigation ;
- d'illustrer les pratiques de classe par des exemples réalistes et permettant d'atteindre l'objectif visé ;
- de soigner l'orthographe (accents, ponctuation, accords, unités...), de produire des phrases simples et courtes et de relire attentivement leur copie.

Fait à Limoges le 12 avril 2024

Emmanuel BLANCHER
Inspecteur de l'Education nationale
Président de la commission Sciences



ACADÉMIE
DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CRPE 2024

RAPPORT D'ADMISSION

Nombre de candidats présents : 128 Note moyenne de l'épreuve : 7,18 / 20 (Français : 3,78/10 - Mathématiques : 3,40/10)

1. Caractéristiques de l'épreuve

Après une **préparation individuelle** de deux heures à partir d'un dossier, **l'épreuve** dure 1 heure et se déroule comme suit.

- **Français** (30 minutes) : l'exposé de 10 à 15 minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie, appréciée sur 10 points.
 - **Mathématiques** (30 minutes) : l'exposé de 10 à 15 minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie, appréciée sur 10 points.
- L'épreuve est notée sur 20 (cumul des deux notations sur 10), affectée du coefficient 4, la note 0 est éliminatoire.



Un dossier est proposé en appui de l'épreuve.

Le corpus est constitué de 6 à 8 pages, la première page rappelle la nature de l'épreuve, les pages suivantes exposent le sujet en Français et les documents associés, le sujet en Mathématiques et les documents associés. Pour chaque partie, Français puis Mathématiques, les documents – quatre au maximum - peuvent être des extraits des programmes officiels, des repères annuels de progression ou attendus de fin d'année, des extraits de ressources didactiques ou pédagogiques, des travaux d'élèves ou des extraits de manuels...

Pour chaque sujet, sont précisés :

- le domaine relevant de la disciplinaire (par exemple, « nombres et calculs », « grandeurs et mesures », « lecture », « rédaction », etc ...),
- le cycle d'enseignement et le niveau de classe,
- la période scolaire dans laquelle se déroule la séquence,
- les particularités de la séquence,
- la place de la séance dans la séquence,
- la consigne spécifique propre au sujet.

2. Observations et constats

De façon générale, les candidats ont une assez bonne connaissance du déroulement de l'épreuve et s'y sont visiblement préparés. La plupart d'entre eux respectent le format de l'exposé qui dure généralement autour de 11 minutes. Ceux ayant proposé un exposé inférieur à 8 minutes ont souvent été en difficulté dans leur présentation, trop sommaire ou lacunaire, mais également dans l'entretien insuffisamment illustré, argumenté ou même étayé.

Si la plupart des candidats prennent en compte les dimensions de communication qu'impose cette épreuve, il convient ici de souligner l'importance d'une expression orale de qualité (clarté, rythme, débit, intonation) propre à valoriser le contenu de l'exposé préparé comme des réponses développées lors de l'entretien. Certains candidats utilisent encore trop souvent un registre de langue familier peu adapté au langage attendu d'un professeur des écoles. Il est exigé pour cette épreuve un « parler professionnel » qui souligne à la fois une bonne maîtrise des connaissances didactiques et pédagogiques, mais qui puisse aussi attester d'une réelle posture de futur enseignant.

Les candidats s'appuient généralement sur les ressources pédagogiques du dossier pour élaborer une séance correspondant à l'intitulé. L'analyse critique comme l'utilisation nuancée de ces documents s'avèrent souvent insuffisante, les candidats ne se risquant pas à les remettre en cause ou à les enrichir d'autres propositions. Les séances présentées adoptent souvent un plan structuré, cohérent, allant d'une phase de découverte à l'évaluation envisagée. Il conviendrait d'éviter toutefois un formatage systématique pour mieux intégrer des composantes

temporelles, spatiales ou modales selon le contenu à enseigner et/ou le niveau de classe. Pour certains candidats, les différentes phases d'une séance ne sont pas comprises, les confusions sont nombreuses : correction *versus* mise en commun, réalisation de la tâche *versus* apprentissage. La phase d'institutionnalisation est rarement proposée, ni même envisagée selon un panel le plus diversifié possible.

Parfois, la séance est trop descriptive, présentée de manière stéréotypée, en occultant l'analyse et le détail des gestes professionnels. Les différentes phases sont citées sans réelle compréhension de leurs enjeux. Ainsi, malgré une trame énoncée qui dégage les différents temps, certaines présentations demeurent superficielles et peu développées.

Les situations pédagogiques sont pour la plupart adaptées mais certaines sont peu ancrées dans le concret et dans la réalité de ce que peuvent produire les élèves du niveau de la classe mentionnée. Certains candidats n'ont pas lu précisément ou saisi la situation proposée dans la commande de séance, ce qui les amène à faire des contresens ou être hors sujet. Quelques candidats ont même parfois aménagé le sujet à leur convenance.

Certains candidats ont éprouvé des difficultés pour mettre en cohérence les objectifs fixés et les démarches adoptées. De nombreuses propositions sont inappropriées, trop longues, trop complexes, notamment à l'école maternelle dont les modalités d'apprentissage spécifiques sont mal voire pas connues. Pour d'autres, les gestes professionnels reflètent une conception de modalités transmissives (« je collecte les réponses », « je corrige les recherches »). Les termes « tissage » et « étayage » sont évoqués mais ni compris, ni exploités à bon escient ; la spécificité du domaine mathématiques « manipuler/ verbaliser/ abstraire » n'est que trop peu évoquée et mise en pratique.

De manière générale, de nombreux candidats ont une méconnaissance de l'école maternelle, tant sur le développement de l'enfant que sur les capacités d'un élève de cycle 1. Ils présentent, de fait, des séances inappropriées et sans maîtrise suffisante des éléments de programmes, des démarches d'apprentissage préconisées et des conditions d'exercice.

3. Recommandations

→ Préconisations générales

- Contextualiser la séance au sein de la séquence de manière à rendre visible la progressivité et l'enchaînement des apprentissages.
- Connaître et si possible maîtriser les concepts qui réfèrent à la didactique disciplinaire comme à la didactique professionnelle.
- Prendre en compte les programmes, les repères de progressivité et les guides des trois cycles que tout enseignant doit utiliser pour préparer sa classe en vue de s'approprier les ressources institutionnelles.
- Structurer la séance selon une dynamique d'apprentissage veillant à la fois à garantir les acquisitions visées auprès de tous et à prendre en compte les besoins de chacun.
- Identifier en conséquence les obstacles possibles pour les élèves afin de proposer des réajustements et des modalités de différenciation appropriées.
- Accepter la controverse professionnelle.
- Veiller à employer un registre de langue conforme aux attendus du référentiel métier.

→ Méthodologie

• L'exposé

Il est attendu du candidat qu'il puisse :

- exploiter le dossier en explicitant les motifs qui l'ont conduit à minorer éventuellement un document ou à utiliser d'autres ressources,
- exposer clairement les objectifs d'enseignement en s'appuyant sur les programmes et les guides d'enseignement, sur un déroulement cohérent et progressif de la séance ainsi que sur les choix pédagogiques justifiés par une réflexion didactique maîtrisée,
- intégrer l'activité des élèves au déroulement de séance et en produire une analyse (apr hypothèse ou par anticipation) .

• L'entretien

Il est attendu du candidat qu'il puisse :

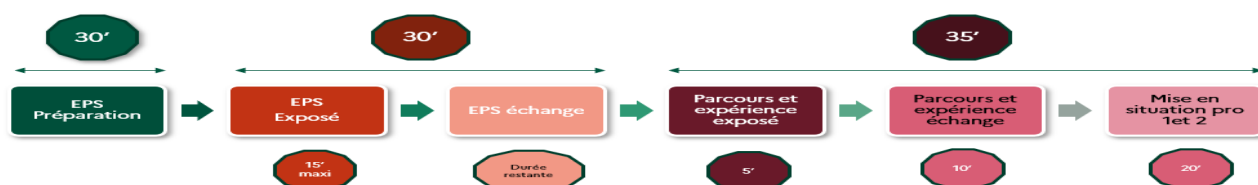
- approfondir et/ou prolonger les éléments mentionnés lors de l'exposé,
- témoigner d'une réflexion d'ordre didactique et pédagogique justifiée mais aussi évolutive,
- se référer utilement à des documents ou à des ressources institutionnels,
- envisager les besoins ou les difficultés des élèves dans une perspective de différenciation, de régulation et d'évaluation des réussites comme des résultats.

Nombre de candidats présents : 125 Note moyenne de l'épreuve : **8,22** / 20 (EPS : **4,70**/10 - Motivation-Situations : **4,53**/10)

1. Caractéristiques de l'épreuve

Après une **préparation individuelle** de 30 minutes à partir d'une situation relative à la partie 1 (EPS), l'épreuve dure 1 heure 5 minutes et se déroule comme suit.

- **Partie 1 / EPS** (30 minutes) : l'exposé au maximum de 15 minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie, appréciée sur 10 points.
- **Partie 2 / Motivation et Aptitude à se projeter dans le métier de professeur d'école** (35 minutes) : cette partie, appréciée sur 10 points, se subdivise elle-même en trois temps (15 minutes / 10 minutes / 10 minutes) constituant une véritable nouveauté dans la composition des épreuves du CRPE.



L'épreuve est notée sur 20 (cumul des deux notations sur 10), affectée du coefficient 2, la note 0 est éliminatoire.

2. Observations et constats

PARTIE 1 / EPS

Pour l'académie de Limoges, les APSA suivantes ont été retenues :

- Jeux et sports collectifs,
- Athlétisme,
- Natation,
- Danse.

Le sujet est précisé selon plusieurs points essentiels :

- le cycle d'enseignement,
- le niveau de classe,
- l'attendu de fin de cycle,
- le constat établi à partir de besoins ou d'obstacles rencontrés au travers d'une séquence d'apprentissage,
- la question proprement dite permettant de répondre au contexte et à la problématique énoncés.

La prestation des candidats montre, dans l'ensemble, une préparation plutôt sérieuse mais donnant lieu à des propositions soit trop théoriques, soit trop approximatives, et le plus souvent encore trop décontextualisées, ce qui en rend la mise en œuvre artificielle ou impossible.

Le jury relève encore une connaissance superficielle ou partielle de ce qu'il y a à appréhender donc à « faire apprendre » au regard de l'APSA : les fondamentaux sont mal identifiés. Cette absence de maîtrise ne permet donc pas de proposer des situations d'apprentissage à la fois cohérentes, adaptées et progressives. La place du maître reste insuffisamment anticipée, maîtrisée, dosée. L'articulation des séances reste aléatoire ou inappropriée, voire insuffisamment réfléchie pour correspondre à une véritable progression des apprentissages.

• Capacités attendues pour l'exposé (Durée moyenne : 11 mn 30)

- donner des connaissances lisibles sur l'APSA proposée (connaissances générales dans le domaine de l'EPS / connaissance des compétences du socle / connaissance des aspects réglementaires - notamment en natation) ;
- proposer une à plusieurs situations d'apprentissage adaptées au développement des élèves, comprenant notamment la situation de l'évaluation ;
- appréhender le rôle et la place de l'enseignant dans son acte d'enseignement ;
- illustrer le propos en s'appuyant sur des exemples concrets ;
- témoigner d'une aisance dans l'expression

• Capacités attendues pour l'entretien

- répondre précisément aux questions posées : sont attendues et appréciées des réponses précises et concises, une réponse trop générale ou évasive n'est jamais très satisfaisante, une longue introduction est inutile ;
- mettre en relation la réponse avec les programmes EPS, ce qu'il convient de « faire apprendre dans l'APSA » et la connaissance de l'enfant, particulièrement par la prise en compte du développement physiologique et psychologique de celui-ci et donc de ses besoins autant que de ses aptitudes ;
- prendre appui sur les connaissances didactiques de l'APSA et sur la pédagogie de l'EPS : la pratique, l'expérience sont ici une aide évidente pour le « comment faire apprendre », les références aux pratiques observées ou vécues durant des stages d'observation ou de pratique accompagnée peuvent être en ce sens très utiles et pertinentes et mériteront d'être signalées comme références ou comme illustrations du propos ;
- montrer comment une expérience ou une pratique ciblée peuvent aider à enseigner l'EPS : à ce titre, peuvent être mentionnées la participation à des rencontres USEP ou la contribution à des activités périscolaires, la pratique personnelle est aussi un atout pour comprendre et ressentir les problèmes posés aux élèves par une APSA ;
- témoigner d'une fluidité dans l'expression et d'une flexibilité dans la communication.

PARTIE 2 / MOTIVATION – APTITUDE A SE PROJETER DANS LE METIER DE PROFESSEUR D'ECOLE

Cette seconde partie se déroule en deux phases et trois temps distincts.

→ **La première phase correspond à un temps d'échange de 15 minutes** : elle débute par une présentation du candidat d'une durée de cinq minutes maximum, relative aux éléments de son parcours ainsi qu'aux expériences qui l'ont conduit à se présenter au CRPE, en valorisant des travaux de recherche, des enseignements suivis, des stages, un engagement associatif ou encore des périodes de formation à l'étranger. Suite à cette présentation, un échange avec le jury se déroule pendant 10 minutes.

Il s'agit bien pour les candidats de faire valoir leurs motivations et de montrer leur capacité à se projeter dans le métier d'enseignant.

Durant les cinq minutes de présentation, la majorité des candidats s'appuie sur les éléments de la fiche de candidature dont dispose le jury. L'enjeu est d'éviter un simple récit chronologique du cursus suivi et des activités réalisées précédemment.

Les prestations de qualité s'attachent à expliciter des liens entre les éléments du CV et le métier de professeur des écoles envisagé. Il ne s'agit pas de s'inventer une motivation, ni de réécrire un parcours antérieur en l'enjolivant, mais bien de mobiliser les éléments pertinents de son cursus pour questionner la motivation et préciser le plus adéquatement possible la représentation du métier d'enseignant.

→ **La seconde phase de l'échange d'une durée de 20 minutes** doit permettre au jury, au travers de 2 mises en situation professionnelle (10 minutes pour chacune) d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République dont la laïcité et les exigences du service public ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Les « mises en situation », l'une d'enseignement, l'autre relative à la vie scolaire (situation extérieure à la classe), font appel à l'expérience (directe ou indirecte), mais aussi à la capacité de jugement du candidat à propos d'une situation professionnelle que l'on estime délicate et suffisamment complexe.

Le candidat est invité à mobiliser sa réflexion et ses connaissances afin de formuler une proposition d'action de nature à répondre au problème qu'il aura pris soin de bien identifier, de cerner dans son contexte, et d'appréhender dans une démarche de résolution.

Pour chacune des deux situations, l'entretien dure 10 minutes, structuré autour de deux questions principales posées par le jury après la lecture de la situation. Ces deux questions figurent dans les attendus de l'épreuve accessible aux candidats dans l'arrêté de présentation du CRPE :

- 1) *Quelles sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des écoles qui sont en jeu dans cette situation ?*
- 2) *Comment analyser-vous cette situation et quelles pistes de solution envisagez-vous ?*

Les réponses peuvent développer ces deux aspects dans le cadre d'un propos interactif ou transverse mais viseront surtout à les articuler à bon escient pour éviter un traitement scindé trop théorique ou artificiel.

La pertinence des réponses apportées s'avère très hétérogène. Un traitement superficiel ou approximatif prédomine par manque de connaissance des situations réelles, par défaut d'une réflexion appropriée au regard des orientations institutionnelles et parfois de bon sens.

Les enjeux de cette seconde phase résident notamment dans l'absence de temps de préparation. Le candidat doit faire preuve de réactivité dans la compréhension de la situation, la mobilisation des connaissances et des expériences qui peuvent s'y rapporter et dans la capacité à formuler en direct des réponses cohérentes et pertinentes.

3. Recommandations

→ Pour la partie EPS :

Il est attendu du candidat qu'il puisse :

- connaître les programmes en EPS de l'école maternelle et élémentaire,
- repérer et analyser les contenus scientifiques sous-jacents,
- travailler sur la méthodologie de l'exposé : structuration planifiée, hiérarchisation des idées, progression du discours,
- savoir mobiliser et articuler les situations appropriées dans une problématique d'apprentissage,
- développer des capacités d'analyse, de réflexion et d'argumentation.

Remarques :

- La pertinence des propos peut également être renforcée par l'observation des élèves en situation d'action motrices dans des activités physiques diverses.
- La spécificité du cycle 1 dans les contenus, l'organisation logistique et matérielle, le choix et la conduite des activités doit pleinement s'appuyer sur les éléments de programme « agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités physiques ».

→ Pour la partie MOTIVATION / APTITUDE :

Concernant la phase liée à la motivation / aptitude

Il est attendu du candidat qu'il puisse :

- conduire une réflexion approfondie de la motivation pour être en mesure d'anticiper les questionnements qui suivent la présentation,
- se projeter dans le métier et ainsi être en mesure d'explicitier :
 - ce que représente le fait de devenir fonctionnaire avec les droits et les obligations liés à ce statut ;
 - le choix d'exercer dans le premier degré avec des particularités telles que la polyvalence disciplinaire, la diversité des élèves de 3 à 11 ans et de leurs besoins, l'implication dans l'ensemble de la vie scolaire ;
 - l'engagement au sein d'un collectif visant à apporter une contribution active à la réflexion commune.
- identifier les aspects du métier les plus complexes et leur apporter de premiers éléments de réponse ou de réflexion.

Concernant la phase liée à l'aptitude à se projeter dans le métier de professeur d'école

Il est attendu du candidat qu'il puisse :

- appréhender avec réalisme les situations proposées,
- caractériser les difficultés et les articuler aux valeurs ainsi qu'aux éléments institutionnels ou réglementaires mis en jeu,
- développer pour ces situations une réflexion instruite, réfléchie, argumentée qui pourra détailler des préconisations sur ce qu'il convient d'être autant que de faire dans la perspective de leur résolution.

Ainsi, l'on peut rappeler les nécessités suivantes :

- Une connaissance et un positionnement clair vis à vis des textes institutionnels. Les situations professionnelles, prétextes aux échanges, ont pour but de mesurer sa capacité à effectuer des choix justifiés et éventuellement à s'appuyer sur des aides appropriées. Il s'agit avant tout d'apprécier le potentiel du candidat à mobiliser des ressources pertinentes, plutôt qu'à mémoriser des connaissances formelles.
- La mise en œuvre dans les enseignements proposés n'est possible que si le candidat fait partager les valeurs inhérentes à la fonction envisagée. De manière générale, au-delà d'un discours formel, il est attendu du candidat qu'il témoigne d'une conviction étayée relative à ces valeurs.
- Des propositions effectives et réalisables sur le terrain qui dépassent le seul cercle de l'école et incluent les partenaires. La dimension de coéducation dans le métier d'enseignant ne peut être méconnue, mais doit être concrètement illustrée. Les meilleurs candidats citent les différentes instances, les projets d'école, les dispositifs en faveur des élèves, les actions connexes à l'école,...
- Des propositions concrètes, ce point est incontournable pour mesurer sa capacité à se projeter dans un environnement de travail réaliste.
- Un recul nécessaire à l'analyse des spécificités des différentes conditions d'exercice du métier. Ainsi, les propositions émises seront adaptées au mieux au contexte d'exercice (éducation prioritaire, milieu rural...) Pour le candidat qui possède déjà une expérience de l'enseignement dans un contexte particulier, il importe qu'il puisse le dépasser afin de proposer d'autres pistes adaptées à d'autres environnements.
- Une bonne connaissance des modalités de différenciation pédagogique, proposées aux élèves en fonction de besoins identifiés, constitue la base d'une pratique adaptée à la diversité des élèves.

Il ne s'agit pas d'exiger des candidats la maîtrise complète d'une déontologie professionnelle nécessairement en construction. Toutefois, celle-ci suppose a minima l'appropriation par le candidat d'un certain nombre de ressources ou de textes parmi lesquels peuvent être cités :

- Les droits et obligations du fonctionnaire présentés sur le portail de la fonction publique :
<https://www.fonction-publique.gouv.fr/droits-et-obligations>
- Le Vademecum « Agir contre le racisme et l'antisémitisme » :
<https://eduscol.education.fr/1720/agir-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme>
- « Qu'est-ce que la laïcité ? », une introduction par le conseil des sages de la laïcité – janvier 2021 :
<https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-41537>
- « Que sont les principes républicains ? », une contribution du conseil des sages de la laïcité – juin 2021 :
<https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-41537>
- Le parcours magistère « Faire vivre les valeurs de la République » :
https://magistere.education.fr/local/magistere_offers/index.php?v=formation#offer=959

ORAL D'ADMISSION

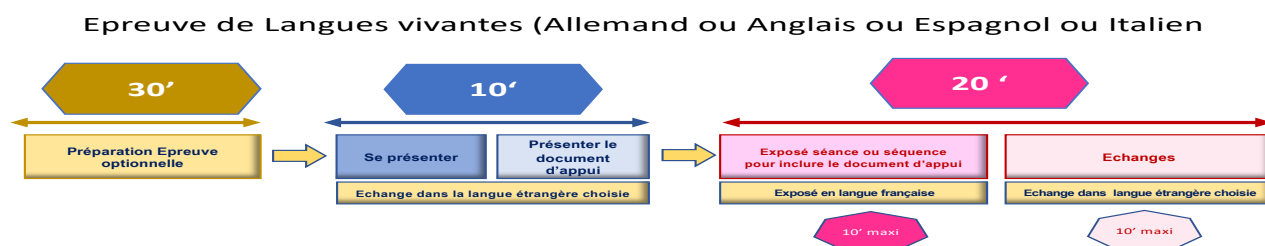
Epreuve facultative de Langue Vivante Etrangère

 CRPE 2024

Nombre de candidats : **59** Note moyenne de l'épreuve : **10,64** / 20
 → 33 candidats, , soit 55,9% d'entre eux, obtiennent une bonification avec une note > à 10

1. Caractéristiques de l'épreuve

Après une **préparation individuelle** de 30 minutes à partir d'un dossier, **l'épreuve** dure 30 minutes et se déroule comme suit.



Le candidat doit :

- **en partie 1**, se présenter puis analyser le document proposé pour identifier et caractériser les éléments essentiels en recourant de manière fluide et aisée à la langue étrangère.
- **en partie 2** (exposé en langue française), développer des propositions pédagogiques et didactiques conformes aux attendus de programme en matière d'enseignement d'une langue vivante étrangère en étant capable d'identifier les objectifs d'apprentissage, de définir des modalités de travail (supports, tâches, groupements, interactions, ...), de spécifier des éléments de différenciation et d'évaluation.
- **en partie 3** (entretien en langue étrangère), analyser les documents, justifier et argumenter les propositions, illustrer le propos par des références culturelles et civilisationnelles mais aussi des éléments didactiques ou pédagogiques pertinents et appropriés.

Un dossier est proposé en appui de l'épreuve, constitué de 1 à 3 documents.

L'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

2. Observations et constats

Les candidats admissibles ont composé en Anglais (48 candidats) en Espagnol (10 candidats) et en Allemand (1 candidat). Il n'y avait dans la session 2024 aucun candidat admissible pour l'Italien, langue également proposée dans le cadre de cette épreuve optionnelle du CRPE.

Sur l'ensemble des prestations, peu de candidats possèdent réellement le niveau B2. Les remarques les plus fréquentes ciblent :

- la pauvreté du lexique de base ;
- les faiblesses en syntaxe, conjugaison et exceptions caractéristiques de la langue choisie ;
- le manque d'entraînement oral dans la langue cible (prononciation, accentuation) – exemple : bear / beer.
- la difficulté de soutenir un échange en langue cible (compréhension des questions, réponses courtes, ...).

Les meilleurs candidats ont une appétence pour les langues vivantes étrangères (LVE) et se sont préparés à cette épreuve (notamment via des mobilités à l'étranger engagées durant leur parcours de formation, professionnel ou à titre personnel, via des usages contextualisés et variés).

Trois axes sont à considérer :

→ Connaissance des programmes relatifs à l'enseignement des langues vivantes étrangères (ELVE) :

Les candidats « savent » tous que les LVE sont enseignées dès le cycle 2 (CP). Peu d'entre eux connaissent la sensibilisation aux différentes LVE dès le cycle 1 (circulaire de rentrée 2019) et évoquent mal l'impact de l'éveil aux LVE sur la continuité du parcours de l'élève en ce domaine.

Des bases sont connues pour les cycles 2 et 3. C'est souvent beaucoup plus flou pour le cycle 1.

Les points d'appui disponibles (Plan Langues vivantes – Propositions pour une meilleure maîtrise des LVE – Ressources EDUSCOL) sont assez méconnus.

→ Connaissances pédagogiques relatives à l'ELVE :

Traduire les intentions en actions (gestes professionnels, activités et apprentissages, démarche d'apprentissage, évaluation des compétences langagières, liens entre langue maternelle et langue étrangère, ...) s'avère insuffisamment construit. Cela témoigne à la fois de la représentation de l'ELVE chez les candidats et de la qualité de la préparation de cet oral.

Les candidats qui pensaient qu'un bon voire très bon niveau dans la langue cible suffisait pour performer dans l'épreuve en traversent laborieusement les parties 2 et 3.

L'on dénote ainsi les écueils suivants :

- survol descriptif des documents ;
- paraphrase des textes fournis ;
- succession d'activités, en redondance avec les propositions du document sans recul critique ou adaptation ;
- incapacité à objectiver, à envisager une progressivité ou à cibler des contenus adaptés aux élèves, mais également à promouvoir une différenciation utile.
- ignorance de démarches actionnelles comme DNL / EMILE.

Sont également d'inégales factures dans l'analyse des prestations :

- la place et le rôle de l'oral et sa dynamisation par des situations interactives optimisant la participation individuelle ;
- la place et le rôle qui peuvent être accordés à l'écrit ;
- le choix de traces sonores ou écrites comme « témoins » des apprentissages ;
- la pertinence des supports pédagogiques retenus ou envisagés.

→ Connaissances et références culturelles relatives à la LVE choisie

Les références culturelles et civilisationnelles sont trop souvent absentes. Si quelquefois, elles sont évoquées, cela reste parcimonieux ou superficiel, sans envisager une mobilisation pédagogique à bon escient.

3. Recommandations

Il est attendu du candidat qu'il puisse :

- *préparer efficacement la première partie de l'épreuve ce qui nécessite d'avoir réfléchi à son rapport à la langue cible pendant son propre parcours, à la montée en compétences dans l'utilisation comme la maîtrise de la langue choisie, à la manière d'enseigner les langues vivantes étrangères tout en mettant à profit les connaissances culturelles dans une classe,*
- *maîtriser le lexique didactique nécessaire pour l'épreuve (lexique de la classe, du déroulé d'une séance, des pratiques d'enseignement),*
- *connaître les attendus essentiels des textes officiels sur l'enseignement des langues dans le premier degré (temps d'enseignement de la langue, place de l'oral/ de l'écrit, niveau attendu en fin d'élémentaire...),*
- *prendre en compte la didactique des langues et les démarches qui en permettent la mise en œuvre,*
- *enrichir sa connaissance culturelle des pays où la langue est pratiquée, ne pas présenter la LVE uniquement sous un angle utilitaire et détaché de tout ancrage culturel.*
- *Utiliser la langue cible comme langue des échanges au sein de la séance*
- *se constituer une banque d'activités types pour l'enseignement des langues, des jeux, des titres ou auteurs d'albums jeunesse à mobiliser, des exemples de chansons...*
- *consulter, exploiter et promouvoir les ressources pédagogiques relatives à l'apprentissage et à l'éveil aux langues vivantes étrangères (Guide pour l'enseignement des langues vivantes étrangères et sites institutionnels : Eduscol, Primlangues)*

Eléments généraux pour les épreuves orales d'admission

Le jury **recommande** aux candidats :

- de s'approprier les connaissances didactiques « de base » en français et mathématiques (épreuve de Leçon) ou en EPS (épreuve d'Entretien) afin de mieux identifier les objectifs, les compétences visées et les difficultés possibles,
- de prendre connaissance des programmes et guides institutionnels existants qui en synthétisent les enjeux,
- d'envisager des modalités pédagogiques variées au service d'un objectif d'apprentissage clairement énoncé et de justifier ce choix,
- de penser le rôle et la place lors de l'enseignant au sein de ces différentes modalités,
- de structurer la séance telle une fiche de préparation et de mettre en perspective les attendus institutionnels,
- d'être en capacité de définir les termes employés et de connaître les enjeux pédagogiques induits, par exemple, prérequis, recueil de représentations, institutionnalisation, mise en commun, hétérogénéité, différenciation, etc...
- de définir les durées des différentes phases en adéquation avec la temporalité réelle d'une classe,

Le jury **souhaite mentionner** aux candidats **certains écueils à éviter** lors de ces épreuves :

- ☛ Proposer des modalités pédagogiques éloignées de la réalité des classes : une classe de petite section à 12 élèves n'est pas en adéquation avec la réalité, et ce même si cela permet d'envisager dans la proposition des ateliers avec quatre groupes de 3 élèves ; de même pour des classes élémentaires standardisées à 18 ou 24 élèves.
- ☛ Les modalités envisagées dans la séance élaborée par le candidat ne sauraient se résumer à des tâches individuelles et un enseignement frontal. L'épreuve est basée sur l'élaboration de séances d'enseignement.
- ☛ L'application d'une méthodologie, certes garante d'une structuration, n'est pas suffisante. Le jury attend de pouvoir apprécier l'enseignant en devenir, sa qualité d'analyse et de réflexion durant l'entretien.
- ☛ Une séance qui n'évoquerait pas ou peu l'activité des élèves ne répond pas aux attentes de l'épreuve.

Le jury **rappelle enfin** aux candidats que le cadre de l'entretien est celui d'un échange, la posture et les qualités relationnelles ne doivent pas être minorées. Le candidat doit s'autoriser à réviser sa proposition, il pourra envisager des modifications de la séance proposée à la lumière des échanges.

REMERCIEMENTS

Président du Jury

Franck CUTILLAS, IA-DASEN de la Corrèze

Vice-Président du Jury

Coordination générale

Max GRATADOUR, Doyen IEN 1er degré

Rapporteurs des épreuves écrites

Evelyne GUIONNET, IEN Ussel Haute Corrèze

Catherine LAVERGNE, IEN Tulle Vézère ASH

François MUSSON, IEN Haute Vienne 1

Delphine AYRAL, IEN IEF

Emmanuel BLANCHER, IEN Haute Vienne 6

Rapporteurs des épreuves orales

Max GRATADOUR, Doyen IEN 1er degré

Matthieu MAURANGE, IEN Haute Vienne 2

Contributeurs des épreuves orales

Épreuve Leçon

Emmanuel BLANCHER, IEN Haute Vienne 6

Delphine AYRAL, IEN IEF

Nathalie PINGNELAIN, IEN Guéret 1

Valérie NOGUE, IEN Brive Urbain

Florence LIRAUD, IEN Brive Rural

Épreuve Entretien

Marie Paule LAPAQUETTE, IEN Haute Vienne 3

Catherine LAVERGNE, IEN Tulle Vézère ASH

Matthieu MAURANGE, IEN Haute Vienne 2

Épreuve optionnelle LVE

Evelyne GUIONNET, IEN Ussel Haute Corrèze

François MUSSON, IEN Haute Vienne 1

Emmanuel ARTUR, IEN Haute Vienne 5

Remerciements particuliers à :

Madame Corinne GRANET, cheffe du bureau DEC2

Madame Émilie MONNIER, gestionnaire du concours

Monsieur le Doyen de la FLSH pour l'accueil dans les locaux universitaires

Mesdames et Messieurs les membres du jury pour leur contribution active
aux différentes étapes du concours



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CRPE

Rapport
Session 2024